

Mlezi

MAORE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



2020 EN CHIFFRES

BÉNÉFICIAIRES

PÔLE HANDICAP

402

PÔLE SOLIDARITÉS

1 216

15 720 BÉNÉFICIAIRES

PÔLE JEUNESSE

5 718

PÔLE ANIMATION ET VIE SOCIALE

8 384

RESSOURCES HUMAINES



459 SALARIÉS

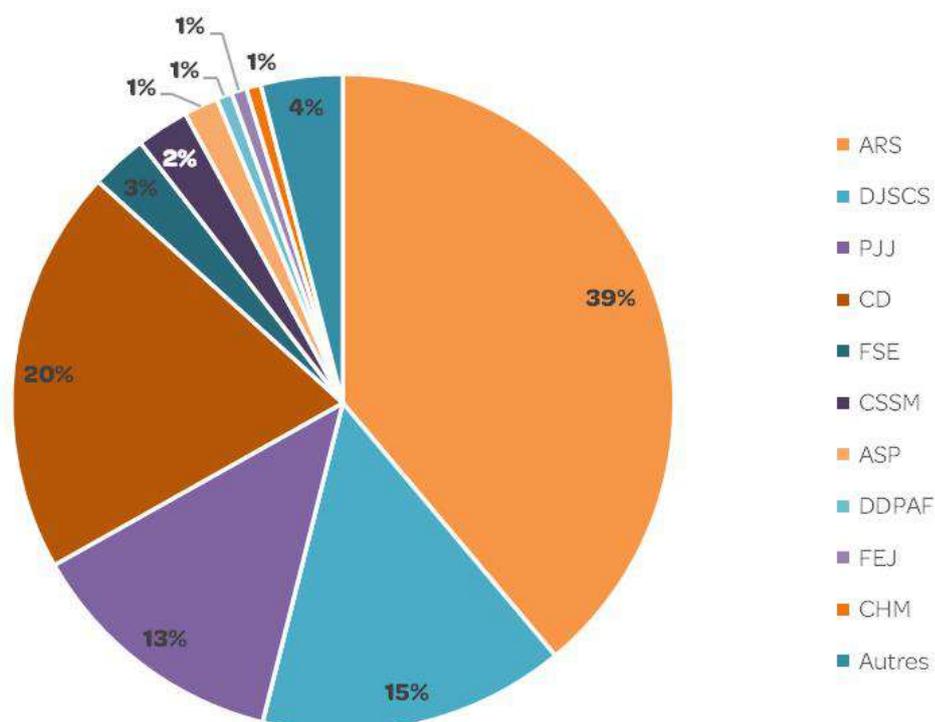


260 FEMMES

199 HOMMES

NOS FINANCEMENTS

Sources de Financements de Mlezi Maore en 2020



SOMMAIRE

2. L'ANNÉE 2020 EN CHIFFRES

4. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

4. ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

5. PÔLE JEUNESSE

6. MAISON DES ADOLESCENTS

8. PAEJ

9. PERMANENCES SOCIALES CRA

10. ENQUETES SOCIALES RAPIDES

11. ADMINISTRATEUR AD HOC

13. SAMIF

15. AEMO

17. MECS

18. CER

19. EPE DAGO

20. PÔLE HANDICAP

21. IME ARC-EN-CIEL

22. SESSAD MOINANDZIA

23. CAMSP MAECHA

24. DITEP MAR'YLANG

25. RESIDENCE ACCUEIL

26. PÔLE SOLIDARITÉS

27. PRMC

28. SERVICE TUTÉLAIRE.

29. ISTF

30. CHR

31. ISCG

33. MÉDIATION FAMILIALE

34. EVARS

35. SIAE

37. PÔLE ANIMATION ET VIE SOCIALE

38. ANIMATION

40. PIC

41. GMC

42. CHS

43. CHU

44. E2C

45. IML

46. M'TSANGABEACH

47. ILS NOUS SOUTIENNENT - REMERCIEMENTS

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



La crise sanitaire liée à la pandémie s'est faite ressentir d'autant plus durement en 2020 qu'elle a mis en avant les difficultés et les tensions sociales liées à Mayotte : les inégalités sociales, le manque d'accès à un logement digne, les incertitudes liées au travail informel, le sous-développement des infrastructures de santé.

Fidèle à sa mission de « prendre soin de Mayotte », l'association Mlezi Maore a cherché autant que possible à accompagner et soutenir les mahorais durant cette période difficile. Le déploiement des distributions alimentaires, du Centre d'hébergement spécialisé et des travaux à distance ont reflété cette volonté de poursuite des activités utiles aux mahorais, dans le respect des consignes sanitaire. Je tiens à faire part de ma profonde estime et de mon grand respect pour les travailleurs de Mlezi Maore, qui ont fait preuve d'une capacité d'adaptation, d'engagement et d'abnégation remarquable durant cette période.

Si cette crise a pu nous pousser à parer au plus pressé, elle ne nous a pas empêché de réfléchir à notre positionnement en tant qu'acteur majeur de l'économie sociale et solidaire à Mayotte et à l'évolution des priorités de notre territoire. L'inauguration des Groupes de Médiation Citoyenne, de l'École de la Deuxième Chance ainsi que de l'EVARS reflètent cette volonté d'innovation, de trouver des solutions pour tous les mahorais.

Je souhaite ainsi vous réaffirmer l'attachement de Mlezi Maore à ses valeurs et sa motivation intacte à faire émerger une société prospère, plus juste et plus inclusive à Mayotte. Ensemble, par notre travail, notre capacité d'adaptation et d'innovation, nous pouvons faire de cet objectif une réalité.

Hanima IBRAHIMA,

Présidente de Mlezi Maore

ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2020 a été pour tous marquée du sceau de la crise sanitaire liée au coronavirus avec des conséquences sur le plan sanitaire, économique et social. Depuis la naissance de Mlezi Maore, jamais notre organisation n'avait été autant bouleversée et de manière aussi prolongée. Le respect des gestes barrières, la réalisation des tests PCR, le port du masque et le confinement n'ont été que la partie émergée de l'iceberg des modifications réalisées par l'organisation.

L'année 2020 a également été celle de la résilience et de notre capacité collective à nous interroger sur nos modes de fonctionnement et notre capacité d'adaptation. Les pratiques professionnelles ont évolué vers le développement de nouvelles façons d'interagir avec les personnes accompagnées et de nouveaux modes de communication entre les salariés. Le numérique a permis l'émergence des pratiques de télétravail.

L'année 2020 restera l'année de l'engagement. Je souhaite valoriser dans ce rapport d'activité l'élan de solidarité volontaire et spontané dont ont fait preuve des centaines de salariés de Mlezi Maore pour que chaque personne accompagnée en situation de vulnérabilité puisse bénéficier, à son domicile, d'un repas et de masques durant la période de confinement.

Parce que les mahorais ont vécu une année particulièrement difficile, Mlezi Maore a souhaité participer à l'effort collectif de gestion de crise aux côtés des services de l'État et des Collectivités. L'ouverture d'un centre d'hébergement spécialisé pour lutter contre la propagation de l'épidémie de coronavirus, la création de places d'hébergement d'urgence ou encore le recrutement d'une quarantaine de médiateurs citoyens pour aller à la rencontre de la population sont autant de solutions déployées par Mlezi Maore sur ces enjeux.

Ce que nous venons de vivre ces derniers mois est sans précédent. Cependant, malgré la gravité de la situation, je tiens à remercier les professionnels d'avoir été capables d'une réaction rapide, individuelle et collective pour chacun de nos établissements, services et dispositifs.

Dahalani M'HOUMADI

Directeur Général de Mlezi Maore

PÔLE JEUNESSE

Sites et Structures du Pôle Jeunesse



Légende

- Sites et Structures du Pôle Jeunesse
- Mayotte

MAISON DES ADOLESCENTS



L'association MLEZI MAORE avec le soutien financier de l'A.R.S. de Mayotte, de la D.R.J.S.C.S. et du C.H.M, a créé en décembre 2010 la Maison des Adolescents (MDA) et s'est dotée d'une antenne mobile financée par le Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) en 2011 afin de combattre plus encore le manque d'information, l'éloignement et l'isolement des jeunes résidant hors du « Grand Mamoudzou ».

Répondre et venir en aide aux adolescents et familles est un enjeu majeur dans un territoire jeune en pleine construction. Accueillir, écouter, évaluer implique d'abord une bonne connaissance du contexte, une compréhension des dynamiques familiales, une large plateforme de partenariats.

L'ACTIVITÉ EN 2020

2020 est une année particulière, en raison de la crise sanitaire venue bousculer toutes les modalités de fonctionnement et mettant en exergue les spécificités du 101e département, le plus jeune de France : la pauvreté, le manque de capacité et de coordination des différents acteurs, une offre de soins limitée, ainsi que d'importantes disparités sociales. Cette évolution a entraîné une interruption des activités présentielles de la MDA, requérant une certaine adaptation.

2870 adolescents et jeunes adultes ont été concernés par les actions de la MDA au cours de l'année.

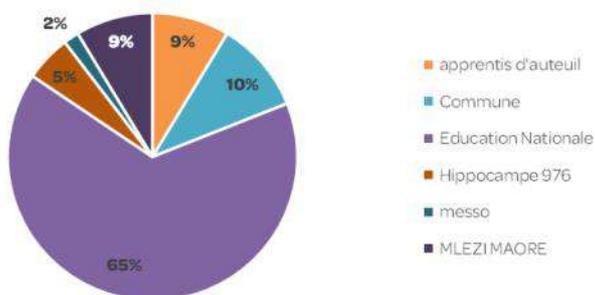
Nous avons comptabilisé **2466 participations aux ateliers collectifs**, un chiffre en baisse par rapport à 2019, de 3197.

244 jeunes ont bénéficié d'une prise en charge individuelle, qu'elle ait été éducative, médicale, psychologique ou globale.

L'année 2020 a aussi été caractérisée par une série de faits marquants ayant transformé l'organisation et le fonctionnement de la MDA :

- La Mise en place d'une offre médicale
- le déménagement des locaux à Cavani,
- L'organisation de la semaine de santé des jeunes

Provenance des demandes d'intervention:



En 2020, **65%** des sollicitations émanent de l'Education Nationale (contre 52% en 2019) et **19%** sont des demandes spontanées.

La MDA est souvent associée aux différentes actions multi-partenariales sur la santé et/ou la jeunesse sur le territoire **en collaboration avec les communes et l'Éducation nationale.**

2870

**ADOLESCENTS
CONCERNÉS**

10,96

ETP

2 466

**PARTICIPATIONS AUX
ATELIERS**

244

**PRISES EN CHARGE
INDIVIDUELLES**

L'ACCUEIL DES JEUNES

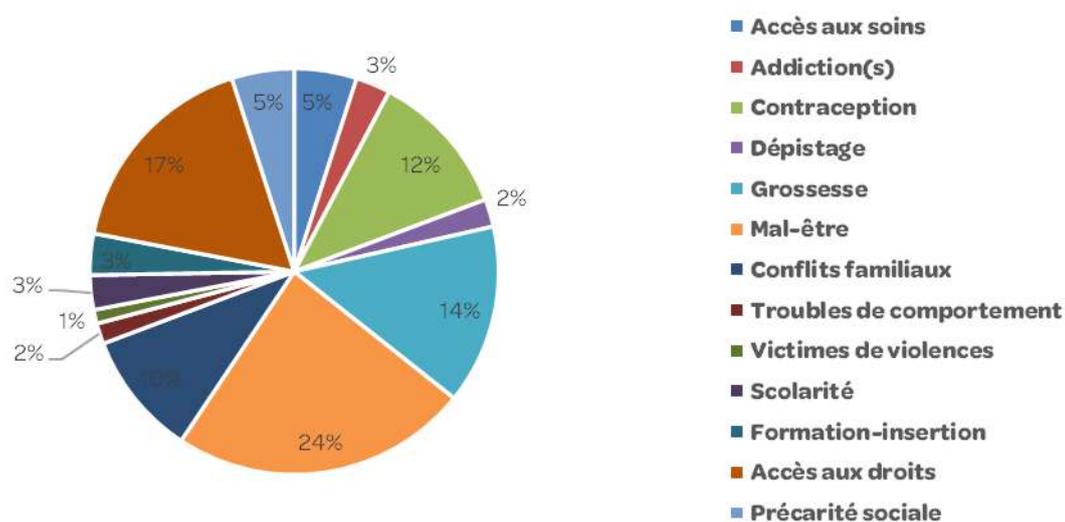
L'accueil est libre, gratuit et confidentiel. Les jeunes peuvent :

- Venir librement, sans rendez-vous, seuls ou accompagnés d'un proche ;
- Appeler, biper ou envoyer un SMS au 06 39 23 52 93, ou via la page Facebook : [@mdamayotte](#) ;
- Être orientés par une structure partenaire.

Quel que soit le mode de contact, l'équipe reçoit les jeunes immédiatement ou convient avec eux d'un rendez-vous ultérieur



Problématiques rencontrées chez les jeunes pris en charge



En 2020, il s'agit pour **24%** des suivis individuels d'une **prise en charge thérapeutique pour un état de mal-être**. Les autres principales problématiques évoquées lors de la demande initiale du jeune sont l'accès aux droits (17%) et les grossesses précoces (14%).

Les addictions restent un motif rare pour une demande d'accompagnement, souvent identifié comme une problématique secondaire ou annexe à une autre difficulté.

Dans 21% des situations, la première évaluation a révélé plusieurs problématiques.

Les demandes de nature socio-éducative sont importantes avec 70 suivis, les accompagnements paramédicaux s'élevèrent à 66 dossiers et les demandes de soutien psychologique à 48.

PERSPECTIVES 2021

- **Expérimentation d'un espace santé jeune itinérant**
- **Lutte contre les violences faites aux femmes**
- **Renforcement des capacités des intervenants auprès des adolescents à Mayotte**
- **Prévention et prise en charge des violences sexuelles et sexistes au sein du couple d'adolescents**
- **Structuration d'une offre destinée aux professionnels du territoire**
- **Consolidation et pérennisation de moyens humains et financiers de la maison des ados**
- **Renforcer le réseau partenarial de la maison des adolescents à l'échelle du territoire mahorais.**

Les **PAEJ** sont de petites structures de proximité définies autour d'une fonction d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes exposés à des situations à risque, et de leur entourage adulte.

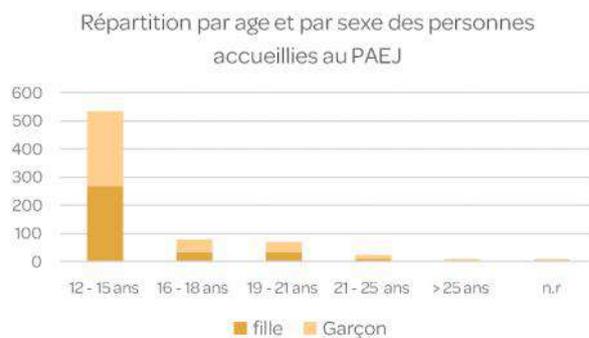
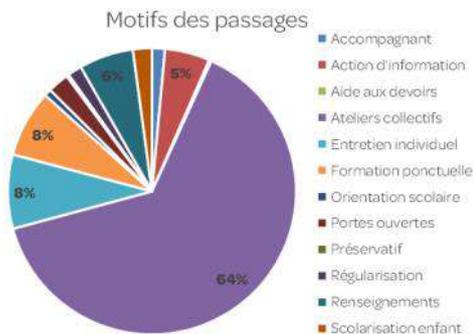
Elles doivent permettre aux jeunes d'exprimer leur mal-être, et de retrouver une capacité d'initiative et d'action. La structure PAEJ n'est pas un lieu d'intervention médicale ou sociale, elle ne propose pas de thérapie, de soin médicalisé, de prises en charge prolongées. Elle sert uniquement de relais entre le jeune et les structures de droit commun.

Pour l'année de leur création, les PAEJ se sont déployées sur la communes d'Acoua au nord, dans une volonté d'aller au plus près des jeunes éloignés du grand Mamoudzou.

L'ACTIVITÉ EN 2020

Comme pour de nombreux services, dès le 17 mars 2020, suite à la crise de Coronavirus et au confinement édicté au niveau national, le PAEJ a dû fermer les portes jusqu'à début juin 2020. Cet épisode sanitaire a freiné le développement du service qui commençait à prendre un bel élan suite aux portes ouvertes effectuées le 11 mars.

En cette année 2020 les PAEJ ont comptabilisé plus de **753 passages**, soit 727 jeunes et 26 parents, tous de la commune d'Acoua. Parmi ces passages, nous recensons 63 entretiens individuels et sur les nombreux ateliers collectifs menés au sein de la structure, nous avons touché plus de 479 jeunes sur une trentaine d'ateliers collectifs menés au sein de notre local. A cela doit s'ajouter la fréquentation de la permanence hebdomadaire au lycée du nord sur la commune d'ACOUA avec **933 passages** (approximativement 529 personnes touchées), 81 entretiens individuels et 15 prises en charge individuelles.



3,37

ETP

2020

ANNÉE DE CRÉATION

753

PERSONNES ACCUEILLIES

64%

PART DES ATELIERS COLLECTIFS

73%

PART DES 12-15 ANS DANS LE PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

73 % des jeunes qui ont fréquenté le PAEJ sont âgés de 12 à 15 ans, une population jeune qui s'est mobilisée facilement. La fermeture des établissements scolaires a offert une grande disponibilité de ce public et une bonne adhésion des parents. Toutefois, il était important de structurer l'offre pour donner une identité propre au PAEJ .

La majorité (**64%**) des passages est liée à la **participation aux ateliers collectifs**, une première porte d'entrée permettant aux jeunes de découvrir le service, de rencontrer l'équipe et formuler des demandes individuelles.

PERSPECTIVES 2021

- **Développer l'offre de service** : Début des permanences dans la commune de Ouangani
- **Assurer plus de diversité et plus d'ouverture dans les Projets collectifs** : projet nutrition et solidarités internationales
- **Maintenir et approfondir les relations partenariales** du secteur nord

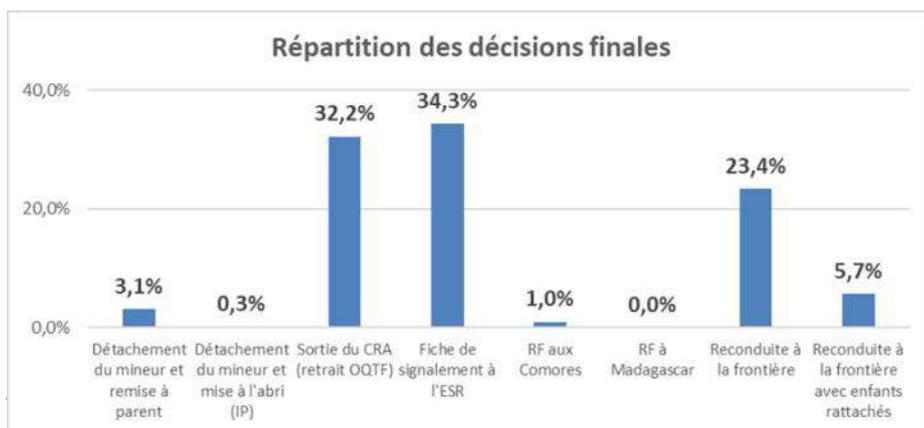
PERMANENCES SOCIALES CRA

PERMANENCES SOCIALES AU CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIF

Les **permanences sociales au CRA** visent des actions d'accueil, d'information, d'assistance sociale et psychologique à l'égard des étrangers en instance d'éloignement au sein du CRA de Pamandzi. Ces permanences permettent **d'entendre les parents, d'identifier les situations de séparation parents/enfants**. Elles permettent aussi de **recueillir toutes les informations afin de prévenir ces séparations et d'éviter** que des enfants mineurs se retrouvent en situation **d'isolement familial** sur le territoire. La question de la protection des mineurs privés de leurs parents, dits « **mineurs non accompagnés** » se pose de façon de plus en plus cruciale depuis plusieurs années. Cette mission nous permet de poursuivre et d'accentuer notre engagement dans la lutte contre l'isolement des mineurs et la protection de l'enfance.

L'ACTIVITÉ EN 2020

Dans le cadre de la permanence sociale au sein du CRA, **707** personnes ont été reçues en entretien sur l'année 2020, contre 1738 en 2019. Cette chute flagrante se justifie par la situation sanitaire qui a impliqué la fermeture des frontières et l'arrêt de l'activité au CRA pendant plus de 4 mois. Une telle baisse est également constatée dans le nombre de mineurs déclarés isolés suites aux enquêtes, qui passe de 1895 en 2019 à **925** en 2020;



CARACTÉRISTIQUES ET SITUATION DES MINEURS SIGNALÉS

Si 26% des personnes reçues aux permanences sociales étaient mineurs en 2019, elles ne sont plus que 13% en 2020. En effet, les 18-30 ans sont les plus nombreux avec 48,5% en 2020. Cependant en 2020 nous comptabilisons moins de mineurs seuls au CRA. Cela s'explique par le fait que ces dernières années les interpellations sont plus terrestres que maritimes. Les parents se font donc interpellés seuls.

925 mineurs isolés ont été signalés au service des Enquêtes Sociales Rapides. Selon la déclaration des parents, 527 d'entre eux étaient scolarisés au moment de la reconduite à la frontière, et 183 de ces enfants seraient de nationalité française.

Il arrive malheureusement que des parents d'enfants français soient reconduits à la frontière lorsqu'ils n'ont aucun document prouvant la filiation avec l'enfant français, lorsque celui-ci ne vit pas sur le territoire avec le parent en question, ou lorsque le parent ne présente aucune pièce prouvant son identité.

PERSPECTIVES 2021

- **Recrutement d'un coursier** qui pourra faire le lien avec les familles
- **Obtention de l'accès au télécours « Référé-Liberté »**, permettant ainsi de saisir le Tribunal administratif

707

PERSONNES REÇUES

3,65

ETP

925

**MINEURS DÉCLARÉS
EN SITUATION
D'ISOLEMENT**

71

**RAPPROCHEMENTS
FAMILIAUX**

A la suite des déclarations des personnes placées en situation de rétention et dans la continuité de la mission sociale du CRA, Mlezi Maore a décidé de créer en **2007** le **service des enquêtes sociales rapides** (ESR), en lien avec le substitut du procureur chargé des mineurs, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et la cohésion sociale (DJSCS). Depuis, le service est amené à intervenir en aval du service de soutien social et psychologique aux personnes retenues au CRA.

Depuis 2018 c'est le Conseil Départemental (CD) qui nous finance sous forme de subvention, devenant pour nous l'interlocuteur unique.

Les enquêtes sociales rapides permettent l'évaluation de la situation des mineurs - dont les parents ou responsables légaux ne sont plus sur le territoire - sur les plans matériel et psycho-social. En cas de situation de danger, nous transmettons un signalement à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour une demande de protection ou de mise à l'abri.

L'équipe de 2019 a été complétée en 2020 par un expert en questions juridiques.

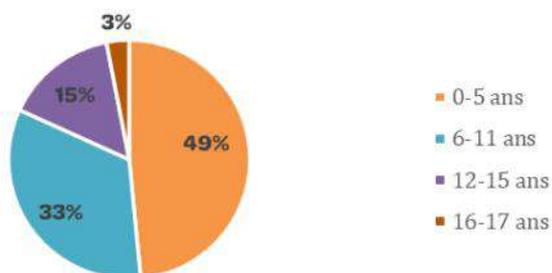
L'ACTIVITÉ EN 2020

La crise du COVID 19 et le confinement qui en a résulté a considérablement perturbé le rythme de travail de l'administration du CRA, entraînant une baisse du nombre de reconduites à la frontière. En conséquence, le nombre de mineurs déclarés en situation d'isolement a considérablement baissé, passant de 1895 enfants en 2019 à **707**.

Cependant, le nombre d'enquêtes réalisées a augmenté, avec **759 enquêtes**. Le nombre de mineurs concernés par les enquêtes a baissé, diminuant de 1630 à **925** mineurs.

En 2020, **80 % des mineurs** ayant fait l'objet d'une enquête sociale étaient scolarisés, un chiffre en considérable augmentation par rapport à 2019, à 60% .

Répartition par tranche d'âge des enfants ayant fait l'objet d'une ESR



Le public pris en charge par le service est vulnérable :

- **49 % des mineurs suivis ont moins de 5 ans,**
- **33 % sont âgés entre 6 et 12 ans.**

Donc, **82 %** des mineurs investigués ont entre 0 et 12 ans, un chiffre stable par rapport aux années précédentes.

759

ENQUÊTES RÉALISÉES

6,72

ETP

707

MINEURS DÉCLARÉS EN SITUATION D'ISOLEMENT

925

MINEURS CONCERNÉS PAR NOS ENQUÊTES

PERSPECTIVES 2021

- Un appel à projet lancé en 2019 sur l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés devrait aboutir et être mis en place en 2021
- Si le service des Enquêtes Sociales Rapides n'était jusqu'alors saisi que par la voie de la permanence sociale du CRA, il pourrait désormais l'être par tout organisme ou une personne signalant un individu se déclarant mineur non-accompagné (AS scolaires, Gendarmerie, Police, Centre de rétention administrative, CHM, CCAS, établissements sociaux et médico-sociaux, etc.).
- La présence d'une psychologue à temps plein : celle-ci accompagne l'équipe des évaluateurs sur les situations complexes, notamment au cours des réunions hebdomadaires. Aussi, dès lors qu'une personne est identifiée comme fragile par les évaluateurs, elle peut établir un diagnostic quant à sa vulnérabilité psychologique.

Notre service **d'administration Ad Hoc** est chargé de représenter et d'assurer la défense des intérêts des mineurs victimes, lorsqu'ils ne peuvent être défendus par leurs représentants légaux. Les administrateurs sont désignés dans le cadre de procédures judiciaires, civiles ou pénales.

L'ACTIVITÉ EN 2020

Le nombre total de situations accompagnées durant l'année 2020 s'élève à **209** (file active) dont 136 qui étaient encore en cours au 31/12/2020.

Elles concernent en majorité des **procédures correctionnelles** (atteintes et agressions sexuelles, maltraitance ou violence) à hauteur de **59 %** soit 123 dossiers (un peu plus qu'en 2019, avec 113 dossiers).

Les **procédures criminelles** (viol, violence aggravée etc.) restent également importantes avec **25 %** des affaires traitées ; cette proportion est stable par rapport à celle de 2019.

Les **procédures civiles** (juge aux affaires familiales, démarches d'indemnisations) représentent une part importante dans les prises en charge, 33 dossiers ou **16%** (contre 18% en 2019). Cette légère baisse se confirme sur près de deux ans.

209

**MINEURS VICTIMES
ACCOMPAGNÉS**

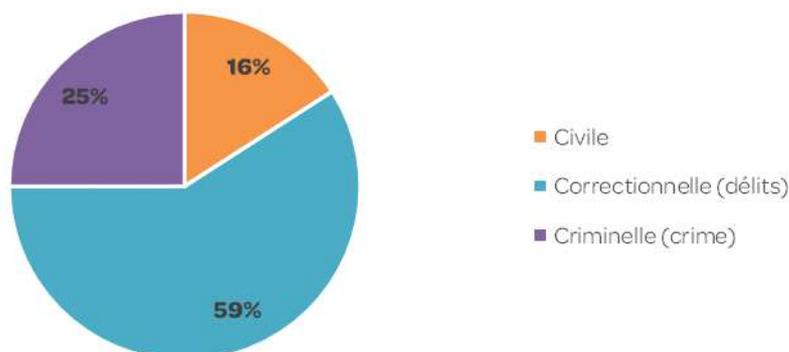
2,45

ETP

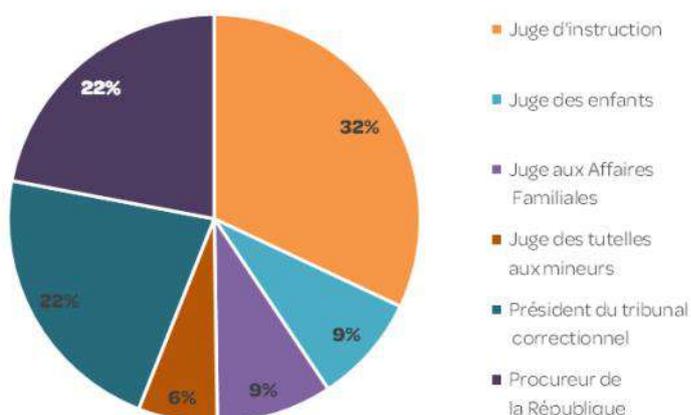
57 %

**DE PROCEDURES
CORRECTIONNELLES**

TYPES DE PROCEDURES



PROVENANCE DES SITUATIONS

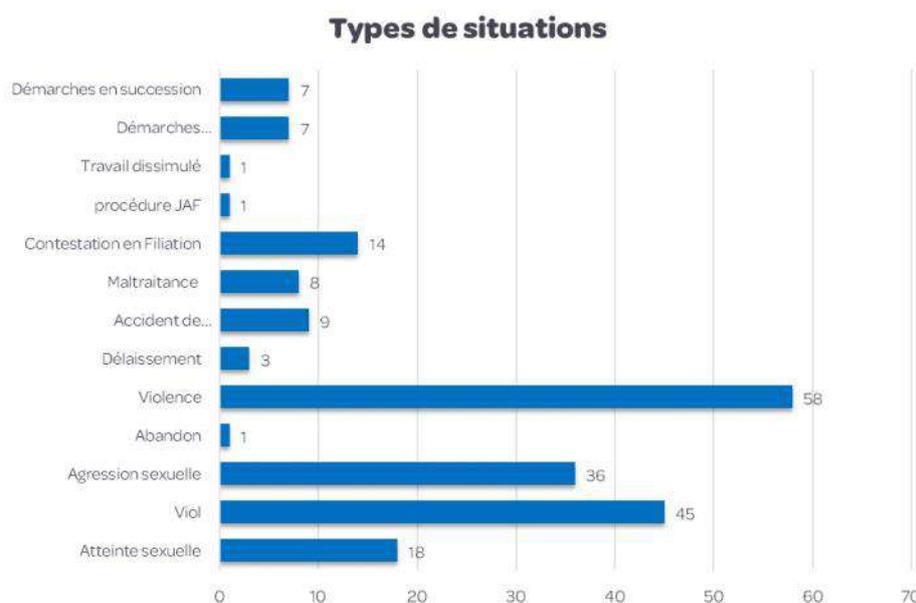


Les désignations proviennent majoritairement du juge d'instruction à hauteur de **32%** (34% en 2019, en légère baisse), suivies de celles du président du tribunal correctionnel à **22%**, à égalité avec le procureur de la république. Le reste des désignations émanent du juge des enfants, du juge des affaires familiales (**9%**) et du juge des tutelles (**6%**).

Nous remarquons également que les faits dont sont victimes les mineurs, peuvent se passer aussi bien en famille qu'en dehors de la sphère familiale : **52%** en extrafamilial contre **48%** en intrafamilial, la même proportion que celle de 2019.

60% des mineurs victimes sont des filles (contre 61% en 2019), soit 124 mineures, contre **40%** de garçon (84 mineurs, 39% en 2019).

30 % des enfants suivis sont âgés de **0 à 12 ans**, **42 %** ont entre **12 et 18 ans**, et **28 %** sont devenus majeurs. Ces proportions témoignent des phases clés de la procédure judiciaire où la représentation du mineur est nécessaire pour la poursuite de l'affaire, la reconnaissance du mineur en qualité de victime et l'obtention d'une réparation.



Nous remarquons que les mineurs victimes de faits de violences parfois aggravées représentent la part la plus importante des dossiers suivis (58 dossiers soit **28 %** contre 25% en 2019 et 23% en 2018, une progression à la hausse donc au fil des années) ; mais les faits de nature sexuelle combinés (atteinte sexuelle, agression sexuelle et viol) sont aussi importants avec parfois des séquelles ou traumatismes graves. Ils représentent ainsi **48 %** des effectifs en 2020 (99 dossiers), autant qu'en 2019, mais une hausse de 5% par rapport à l'année 2018.

Il faut distinguer les faits de violence des faits de maltraitance. En effet les faits de maltraitance sont des actes de violence mais avec un caractère répétitif. Tandis que les violences sont des actes commis ponctuellement et c'est leur gravité qui fait que la justice a été saisie de l'affaire. **Les actes de maltraitements représentent ainsi 4 % des suivis** (baisse de 1% par rapport à 2019).

PERSPECTIVES 2021

- **Maintenir le temps administratif** en expérimentation depuis 4 mois (0.5 ETP) afin de maintenir une activité normale du service et permettre d'offrir une prestation de qualité compte tenu de l'accroissement continu de l'activité.
- Pérenniser le financement du service afin de stabiliser les emplois des professionnels mais surtout de rassurer les familles qui peuvent être parfois démunies
- **Accentuer et pérenniser les liens avec les services du département** notamment le service placement afin d'assurer les missions qui ont été confiées, de **délimiter le périmètre d'intervention de chacun** (éducateur ASE, administrateur ad 'hoc) et de faire évoluer la situation du mineur.
- **Rédiger un cahier des charges** clair avec le tribunal (différents magistrats mandants) sur les missions de l'administrateur ad'hoc (début, fin, limites, attentes).
- **Maintenir le mode d'organisation et de transmission mis en place au Tribunal** pour gagner en réactivité et en efficacité (adresse mail, bannette au tribunal).
- **Formaliser un partenariat privilégié avec le centre médico-psychologique** dans le cadre des orientations des situations les plus problématiques. Ceci afin de soutenir le travail de la psychologue du pôle dans le cadre des diagnostics psychologiques des enfants et permettre une prise en charge rapide par les professionnels du CMP (demi-journée d'accueil pour Mlézi, par exemple fiche de liaison pour connaître la suite donnée à un suivi ...).

52 %

**DES FAITS SE
DÉROULENT EN
INTRA FAMILIAL**

60 %

**DES MINEURS
SUIVIS SONT DES
FILLES**

48 %

**VICTIMES POUR MO-
TIFS SEXUELS**

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS EN SITUATION D'ISOLEMENT FAMILIAL

Le dispositif créé en 2008, s'inscrit dans le contexte de la loi du 5 mars 2007 et de celle du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfance. Il offre un **accompagnement éducatif individualisé aux mineurs non accompagnés et à leur famille recueillante** en s'assurant que leurs conditions de vie et de protection ainsi que leurs besoins essentiels soient bien assumés. Le service intervient dans tous les domaines de la vie du mineur et de la famille : santé, sécurité, moralité, conditions d'éducation, scolarisation, développement psychosocial, accès aux droits, questions administratives, loisirs...

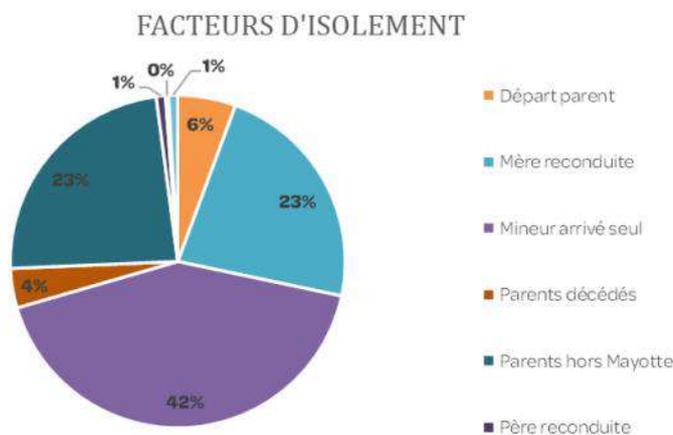
Nous œuvrons également pour le rétablissement ou le maintien des liens familiaux à Mayotte, aux Comores ou parfois dans un autre département français.

Les interventions s'exercent sous forme de visites à domicile et d'accompagnement. Nous prenons en compte les ressources de la famille recueillante, le réseau d'aide et de soutien de proximité de la famille, le réseau des partenaires locaux dans certaines démarches, les aides matérielles et alimentaires.

L'ACTIVITÉ EN 2020

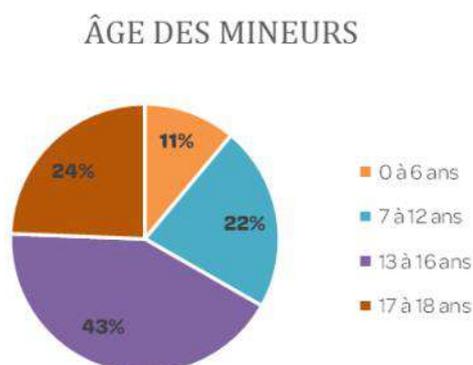
361 enfants ont été suivis par notre service en 2020. Cela constitue une baisse de 4% par rapport à l'année 2019, avec 377 mineurs suivis. Cette baisse peut être expliquée par la situation sanitaire qui a retardé le traitement physique de nouveaux dossiers récupérés juste avant le confinement.

Le nombre de mineurs arrivés seuls sans leurs parents reste important même si on remarque une baisse de 19% (42% en 2020 alors que ce chiffre représentait 61 % l'année précédente). Il est donc à noter que la reconduite à la frontière des parents n'est plus un facteur majoritaire dans l'isolement des enfants. Mais ce facteur reste important puisqu'il représente 23% des situations suivies ; autant que les parents vivant hors Mayotte.



On remarque une importante proportion des 13-16 ans en comparaison des 0-6 ans qui ne représentent que 11% des effectifs, soit 40 mineurs. Certains étant nés sur le territoire reviennent entre leur 13^{ème} et 16^{ème} année en pensant user de leur « droit du sol ».

Les parts des 17-18 ans et 7-12 ans sont non négligeables. En effet, la catégorie des 17-18 ans représente 24% de l'effectif (cette part représentait 30% en 2019 et 24% en 2018). Cette catégorie de mineurs est difficilement insérable.



361

MINEURS SUIVIS

9,52

ETP

42 %

DES MINEURS SUIVIS
ARRIVÉS SEULS SUR LE
TERRITOIRE

42 %

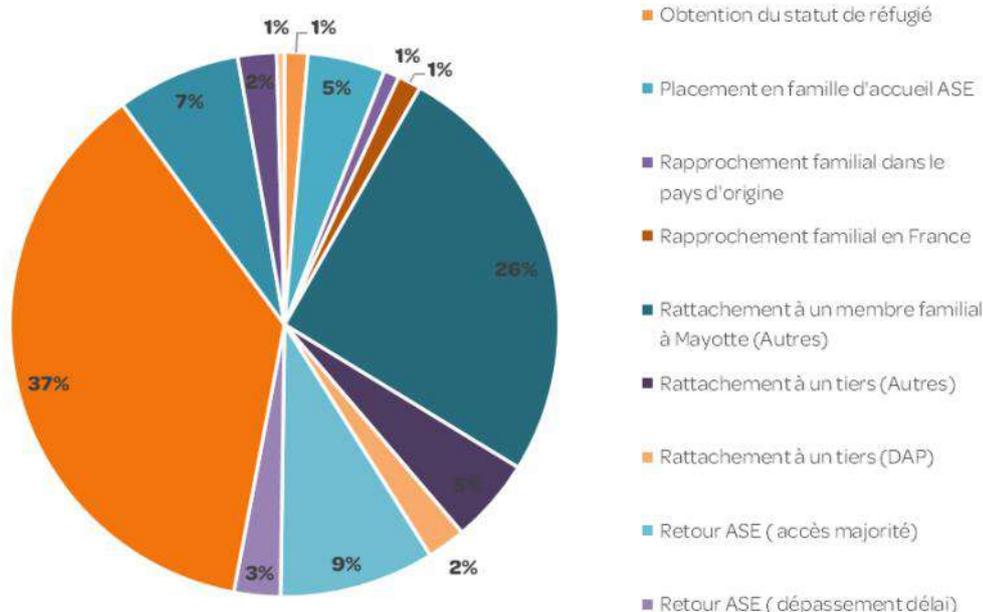
DES FAMILLES
RECUEILLANTES SONT
EN SITUATION
RÉGULIÈRE

60 %

DES MINEURS
VIVENT DANS DES
BANGAS EN TÔLE

Nous remarquons le nombre important de mineurs qui sont en âge d'être scolarisés mais qui ne le sont pas : ils représentent **31%** des effectifs dont 7% en situation de déscolarisation (36% en 2019 dont 13% en situation de déscolarisation). En effet, on parle de déscolarisation car les mineurs ont été scolarisés dans leur pays d'origine mais ont du mal à intégrer des établissements scolaires une fois arrivés sur le territoire. Certains ne sont même pas inscrits sur les listes d'attentes en raison du durcissement des critères d'inscriptions au niveau des mairies, le manque de place dans les établissements scolaires... Il est donc difficile de les scolariser.

RESULTAT A LA FIN DE LA PRISE EN CHARGE



50

MINEURS SUIVIS
PAR
PROFESSIONNEL

36 %

MINEURS NON
SCOLARISÉS



12 MOIS

DURÉE MOYENNE
DE PRISE EN
CHARGE

PERSPECTIVES 2021

- Mettre en place une communication avec le tribunal afin de connaître le positionnement des différents juges notamment sur la question des Tiers Dignes de Confiance.
- Renforcer la communication et le partenariat avec l'ASE notamment dans les demandes de placement (réévaluation systématique des demandes du service, temps de retour long).
- Intégrer les MNA comme étant un public relevant de l'ASE (systématisation des attestations de prise en charge). Ceci afin de faciliter les orientations faites par le service notamment lors des inscriptions scolaires et surtout légitimer nos interventions à défaut d'autres documents officiels.
- Amplifier le positionnement institutionnel face à la question de la scolarité pour pallier l'absence du représentant légal et faciliter l'intervention sur le terrain.
- Renforcer les moyens matériels afin de permettre à l'équipe éducative d'assurer une meilleure organisation dans les prises en charge de qualité (parcs automobiles).
- Maintenir le partenariat de proximité notamment avec les différents pôles de l'association pour faciliter le travail des équipes sur le terrain (mise à disposition des locaux pour des entretiens ou des activités par exemple).
- Continuer la diversification des actions éducatives proposées, en lien avec des problématiques liées au territoire de Mayotte : sensibilisation à l'environnement, découverte de l'île et maintien des traditions culturelles, soutien à la parentalité...
- Maintenir une réelle dynamique de formation des salariés pour améliorer la qualité de prise en charge (prise en charge spécifiques des MNA, protection de l'enfance, accès au droit, formation diplômante ou VAE pour les médiateurs sociaux).
- Maintenir le groupe d'analyse de la pratique, nécessaire à la fois à la compréhension des enjeux en présence et à la prise de distance vis-à-vis des situations.
- Maintenir le temps de juriste qui est une réelle plus-value dans les prises en charges individuelles et dans la connaissance des équipes des droits afférents au public suivi.

L'AEMO est une mesure ordonnée par le Juge des Enfants. L'objectif est d'assurer la **santé, la sécurité et la moralité des enfants** et de leur **garantir des conditions de vie et d'éducation** satisfaisantes ; tout **en accompagnant les parents** dans leur fonction parentale.

Le service d'AEMO de Mlezi Maore a ouvert ses portes début avril 2018. Il est financé par le Conseil Départemental de Mayotte. Ce service intervient dans le cadre de la **protection des mineurs de 0 à 18 ans**, après une information préoccupante évaluée par la CRIP à partir d'un signalement auprès des autorités judiciaires.

L'ACTIVITÉ EN 2020

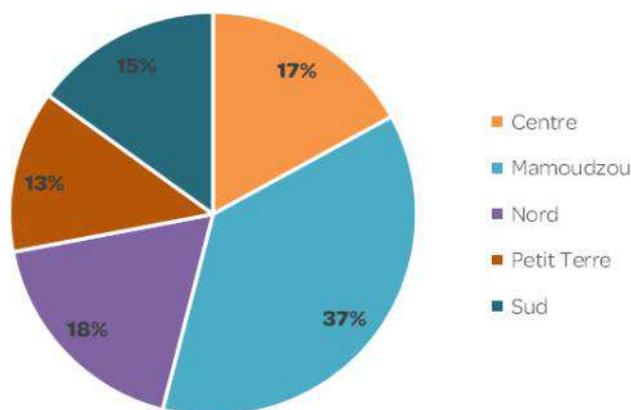
Tout au long de l'année 2020, notre service AEMO a traité **434 mesures**, contre 350 en 2019 soit une augmentation de 24%. Cette croissance est d'autant plus remarquable par rapport aux autres années (257 mesures en 2018) que cette année a été troublée par la pandémie de COVID. En décembre 2020, **329** mineurs étaient suivis par cette structure.

Au 31 décembre 2020, le **ratio moyen par référent éducatif** était de **30 mineurs**.

Par rapport à notre habilitation (400 mineurs), nous sommes à **82,25% de notre capacité totale**. Cela constitue une croissance importante par rapport à l'année dernière, avec 62,5% de la capacité totale.

Enfin, **11 mineurs suivis en AEMO ont fait l'objet d'un placement ASE** soit 2,5% en file active. Cette procédure de placement est en baisse par rapport à l'an dernier avec 4,2%.

Repartition par secteur 2020 :



37% des enfants accompagnés vivent dans le grand Mamoudzou, en légère augmentation par rapport à l'an dernier .

Pour les parents accompagnés par le service d'AEMO qui sont en situation irrégulière, **l'accès au droit commun pour leurs enfants reste difficile** en matière de scolarité, de santé, de lutte contre la précarité et de l'insertion socio-professionnelle.

19,14

ETP

434

MINEURS SUIVIS EN
FILE ACTIVE

30

ENFANTS
ACCOMPAGNÉS PAR
RÉFÉRENT ÉDUCATIF

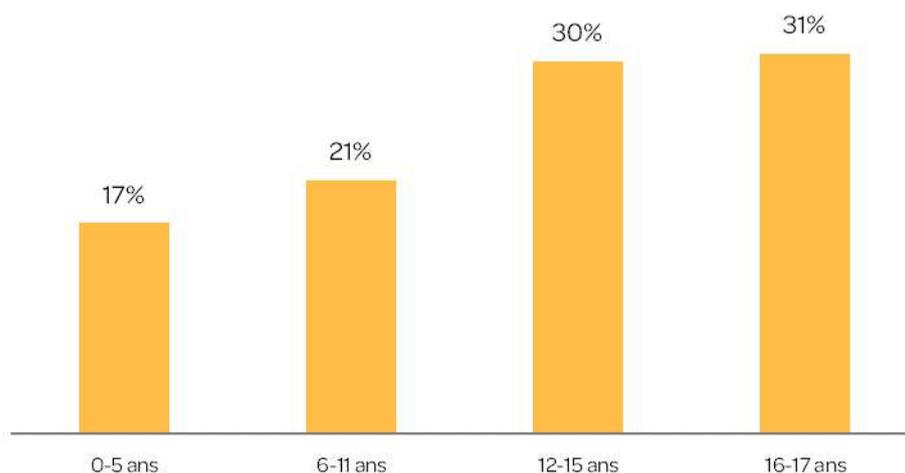
37%

DES MINEURS SONT
SUR LE GRAND
MAMOUDZOU

75

ENFANTS
DE MOINS
DE 6 ANS

Repartition tranches d'âge



La répartition par tranche d'âge est équilibrée.

75 enfants ont **moins de 6 ans** ; le lien avec la PMI est crucial dans la prévention de la malnutrition, de la vaccination et du suivi santé. L'autre enjeu, pour les enfants de **moins de 2 ans** (**17%** enfants concernés) concerne l'étayage du lien mère-enfant réalisé par le service d'AEMO .

Les **adolescents** (15- 17ans) connaissent, pour beaucoup d'entre eux, des **problématiques relationnelles** avec leurs parents ou détenteurs de l'autorité parentale (crise d'adolescence, rejet de l'autorité, abandon parental, errance, prostitution parfois, drogue...). Ces problématiques concernent un **nombre élevé des filles**. En effet, en raison des spécificités culturelles de Mayotte, les filles disposent de moins de libertés que les garçons durant leur jeunesse. Par conséquent, la différenciation d'éducation à Mayotte entre les garçons et les filles est très marquée.

Faits marquants de l'année 2020 :

Groupe de travail, élargi au Pôle Jeunesse, sur l'évaluation de la notion de danger, avec la participation de la CRIP.

Maintien adapté de la mission durant la crise sanitaire

Recrutement d'un nouveau chef de service

Ouverture d'une annexe à Trévani. La deuxième est prévu en 2021.

Le service poursuit sa croissance lentement, mais sûrement. Des efforts sont faits, pour répondre aux attentes des Juges des Enfants. Une rencontre entre les Magistrats et l'équipe a été organisée durant l'année. Une plus grande collaboration avec la Direction de Protection de l'Enfance a été formalisée. Des synthèses se font systématiquement, depuis le mois de décembre, en présence du service de protection de l'enfance.

Le travail en réseau prend plus d'ampleur. La convention avec la CSSM est effective. Cela facilite les démarches des usagers, pour l'ouverture des droits. Le partenariat avec le Pôle Handicap de Mlezi Maore est renforcé. Nous travaillons avec l'ITEP, l'IME et le SESSAD.

PERSPECTIVES 2021

- Accompagner l'évolution des effectifs. Avec une augmentation prévisionnelle de l'activité en 2021, les recrutements se poursuivront.
- Ouvrir la deuxième annexe au service.
- Poursuivre les actions collectives en cours et mettre en œuvre de nouveaux projets.
- Renforcer la cohésion de l'équipe.
- Finaliser le projet de service et constituer un guide des procédures.

La **Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)** est un établissement classé dans le champ des institutions sociales et médico-sociales, régi par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle est habilitée par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour recevoir **16 jeunes mineurs âgés de 11 à 18ans et 4 majeurs âgés de 18 à 21ans**, dans le cadre de la Protection de l'Enfance sous couvert de mesures administratives et judiciaires.

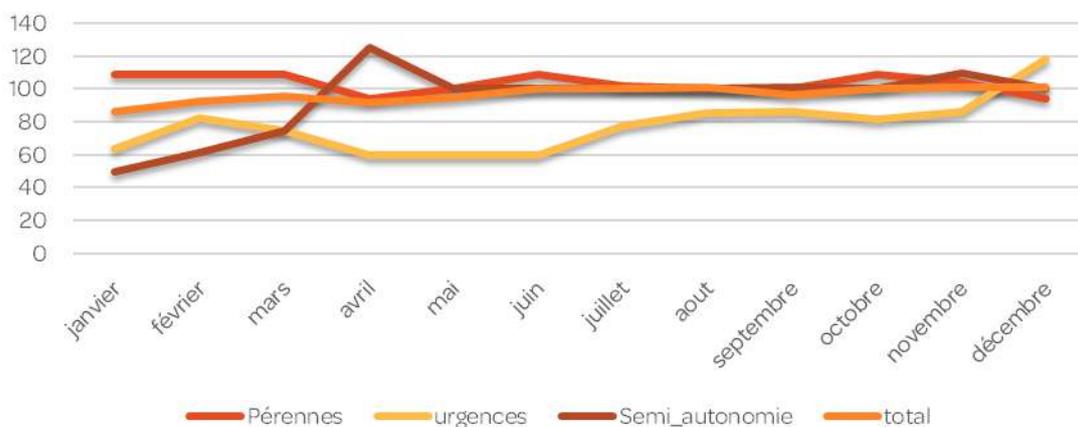
La **MECS accueille temporairement** (suivant la durée du placement) des jeunes, filles et garçons en danger dont des fratries (frères et sœurs) pour :

- **Procéder à la protection de leur intégrité physique et psychique**, les bénéficiaires étant issus d'un contexte familial en difficulté,
- **Leur permettre** de grandir, de trouver ou de retrouver un équilibre personnel,
- **Favoriser** leur autonomie et leurs capacités d'adaptation sociale.

L'ACTIVITÉ EN 2020

L'année 2020 est la première année d'exercice complet de la MECS. En dépit de difficultés de fonctionnement causés par la pandémie de COVID, la MECS a pu remplir son rôle en accueillant 39 jeunes dont 21 nouveaux mineurs. 19 ont été accueillis dans le cadre des accueils d'urgence, 1 en accueil préparé en pérenne, orienté par l'AEMO et 1 sur le dispositif de semi-autonomie.

Suivi du taux d'occupation par dispositif



28,83

ETP

2

APPARTEMENTS DE 2
PLACES CHACUN

39

JEUNES
ACCUEILLIS

19

JEUNES EN ACCUEIL
D'URGENCE

24% des personnes accueillies sont des filles et **76%** des garçons. De plus sur les 5 jeunes filles accueillies, 2 étaient enceintes.

L'âge moyen des jeunes accueillis est de **15,05** ans pour l'ensemble des jeunes accueillis durant l'année, se décomposant ainsi : **14,22** ans pour les filles et **15,31** ans pour les garçons.

Durant l'année écoulée, nous avons accueilli **14** enfants à la suite d'un **placement administratif** et **11** enfants ont bénéficié d'une **mesure judiciaire**.

PERSPECTIVES 2021

- L'objectif principal de l'année à venir est la **stabilisation de l'équipe**. Il est important de continuer à former et étayer l'équipe.
- Une adaptation des règles de vie collective est aussi en cours pour répondre au mieux aux spécificités du contexte de Mayotte. Il est nécessaire de donner les réponses les plus adaptées aux caractéristiques des jeunes accueillis dans la structure, mais aussi aux attendus de ce type de structure. Il faut poursuivre, voire renforcer l'intégration de la MECS dans le village, afin d'éviter la stigmatisation des jeunes accueillis à la MECS ;
- Il faut renforcer la communication que cela soit au niveau des jeunes (groupes de paroles, réunions de jeunes...), mais aussi au sein de l'équipe afin de lutter contre les représentations des uns et des autres;

Par arrêté préfectoral du 20 juillet 2018, l'association Mlezi Maore est autorisée à créer un CER. L'établissement est agréé pour **8 jeunes de 13 à 18 ans**, en **alternative à l'incarcération**, placés par un Magistrat dans le cadre de l'ordonnance 45, par session de 4 mois et demi. La création de cet établissement d'hébergement était attendu par les autorités et correspondait aux besoins du territoire. En effet, jusqu'alors les mineurs délinquants ayant besoin de ce type de structure étaient orientés à La Réunion.

Le CER a pour mission d'**Évaluer** et **accompagner** chaque mineur dans la construction du projet de vie, **Proposer et construire** une prise en charge individualisée, mais plurielle : éducative, sociale, pédagogique et thérapeutique, **Travailler** une conscientisation du passage à l'acte délictuel, **permettre** au mineur de mesurer et de comprendre sa difficultés à contenir son agressivité, **construire** avec les jeunes d'autres modalités de relations et de gestion de leurs émotions, **préparer** l'orientation et la sortie du dispositif en étroite collaboration avec les différents services de la PJJ.

Une session au CER comporte 3 étapes :

- **Séjour de rupture** (4 semaines) : mise à distance du contexte d'origine.
- **Période de consolidation** (7 semaines) : travail sur le projet personnalisé avec activités individuelles.
- **Mise en situation d'insertion et préparation à la sortie** : ouverture sur l'extérieur et lien avec les services relais.

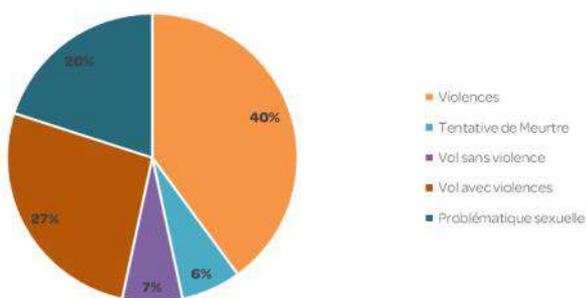
L'ACTIVITÉ EN 2020

Le CER a accueilli 15 mineurs en 2020, pour une file active de **25 mineurs placés** et a connu 19 fins de placement.

L'établissement est habilité à accueillir des mineurs suite à un accueil préparé et des objectifs initiaux en partie préétablis.

Durant l'année 2020, le CER a été sollicité pour 13% d'accueils d'urgence. Cependant la grande majorité des accueils hors urgence n'ont pas pu s'inscrire dans un processus d'accueil préparé, faute d'orientation et de respect des délais de la phase de construction des groupes.

Motif du placement



Le contexte administratif particulier de la session 4 a permis exceptionnellement la mise en œuvre d'accueil d'urgences, durant la session. La session 5 n'a pas procédé à des accueils en urgence ni à des accueils tardifs en cours de session.

Les mineurs accueillis sont principalement inculpés pour des faits de violences (**40%**) et de vols avec violences (**27%**). **20%** Des jeunes placés sont cependant placés pour des problématiques sexuelles.

PERSPECTIVES 2021

- Préserver la temporalité et le sens du fonctionnement en session.
- Formation et accompagnement de l'équipe dans la connaissance et l'adaptation de la pratique éducative singulière à la structure.
- Poursuite de l'accompagnement des jeunes au travers de leur projet individualisé, en collaboration avec les éducateurs fil rouge.
- Identification du CER dans le dispositif propre à Mayotte, et dans le cadre des structures existantes dans l'océan indien.
- Densifier les offres de projets de sortie des mineurs.

25

MINEURS PLACÉS

17,65

ETP

13%

D'ACCUEILS
D'URGENCE

DURÉE DE SESSION :

4,5

MOIS

ÉTABLISSEMENT DE PLACEMENT ÉDUCATIF

L'EPE Dago est l'un des deux établissements d'accueil collectif et d'hébergement pour mineurs relevant de l'ordonnance du 2 février 1945 à Mayotte. Il fonctionne **24 heures/24, 365 jours par an, 12 mineurs de 13 à 17 ans** sur le principe d'une prise en charge individualisée. Créé en 2009, il est habilité par la Protection judiciaire de la jeunesse en **novembre 2014**.

L'EPE Dago a pour missions de :

- **Évaluer** et **accompagner** chaque mineur dans la construction du projet de vie,
- **Etablir un projet individuel avec le mineur**, en y associant la famille et en instaurant un partenariat permettant le plus possible l'intégration des mineurs en milieu ordinaire de vie (scolarité, apprentissage sous forme de stage, loisirs, etc.) ou en favorisant l'accès au droit commun.
- **Proposer et construire** une prise en charge individualisée, mais plurielle : éducative, sociale, pédagogique et thérapeutique.
- **Travailler** une conscientisation du passage à l'acte délictuel.
- **Préparer** l'orientation et la sortie du dispositif en étroite collaboration avec les différents services de la PJJ.

L'ACTIVITÉ EN 2020

L'année 2019 présente un **taux d'occupation** de **96%**, contre 94% en 2019.

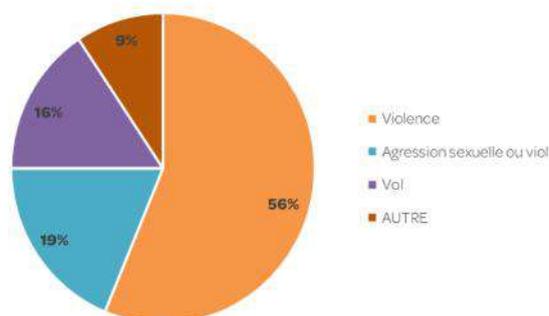
Durant l'année 2020, l'EPE a été sollicité pour **17%** d'accueils préparés et **74%** d'accueils d'urgence.

59% des mineurs sont orientés par les **Juges des enfants** et **41%** par les **Juges d'instruction**.

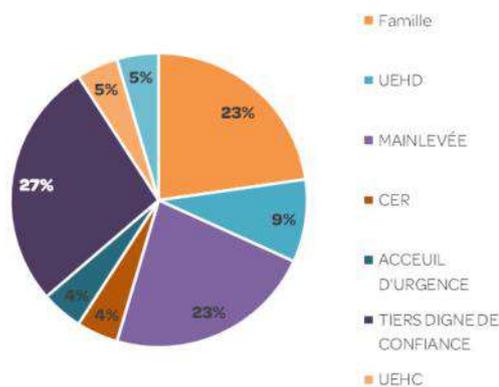
En raison du contexte du confinement et de la hausse des tensions qui s'en sont suivies, l'EPE Dago a dû faire face à des contraintes de fonctionnement plus importantes, nécessitant une adaptation spécifique.

La violence, sur le territoire est très présente et le profil des mineurs placés à l'EPE DAGO s'en ressent avec **une très nette augmentation des admissions consécutives à des faits de violences, de violences aggravées, de vols aggravés, mais aussi de problématiques sexuelles, confirmant la tendance de ces dernières années.**

Motif du placement



Orientation fin de placement



Les violences constituent le motif principal de placement, soit **56%**, suivis par les agressions sexuelles ou vols à hauteur de **19%**, en nette régression par rapport à 2019 (26%);

PERSPECTIVES 2021

- **Accroître l'accompagnement des professionnels vers la formation et recruter les nouvelles générations de diplômés** du territoire, afin de pérenniser une certaine stabilité dans les actions que nous menons en faveur des mineurs placés sous-main de justice.
- **Revisiter le projet d'unité Makazis** et nous inscrire dans une démarche d'évaluation interne.



17

MINEURS PLACÉS

96%

TAUX
D'OCCUPATION

16,9 ANS

ÂGE MOYEN À L'EN-
TRÉE

25,68

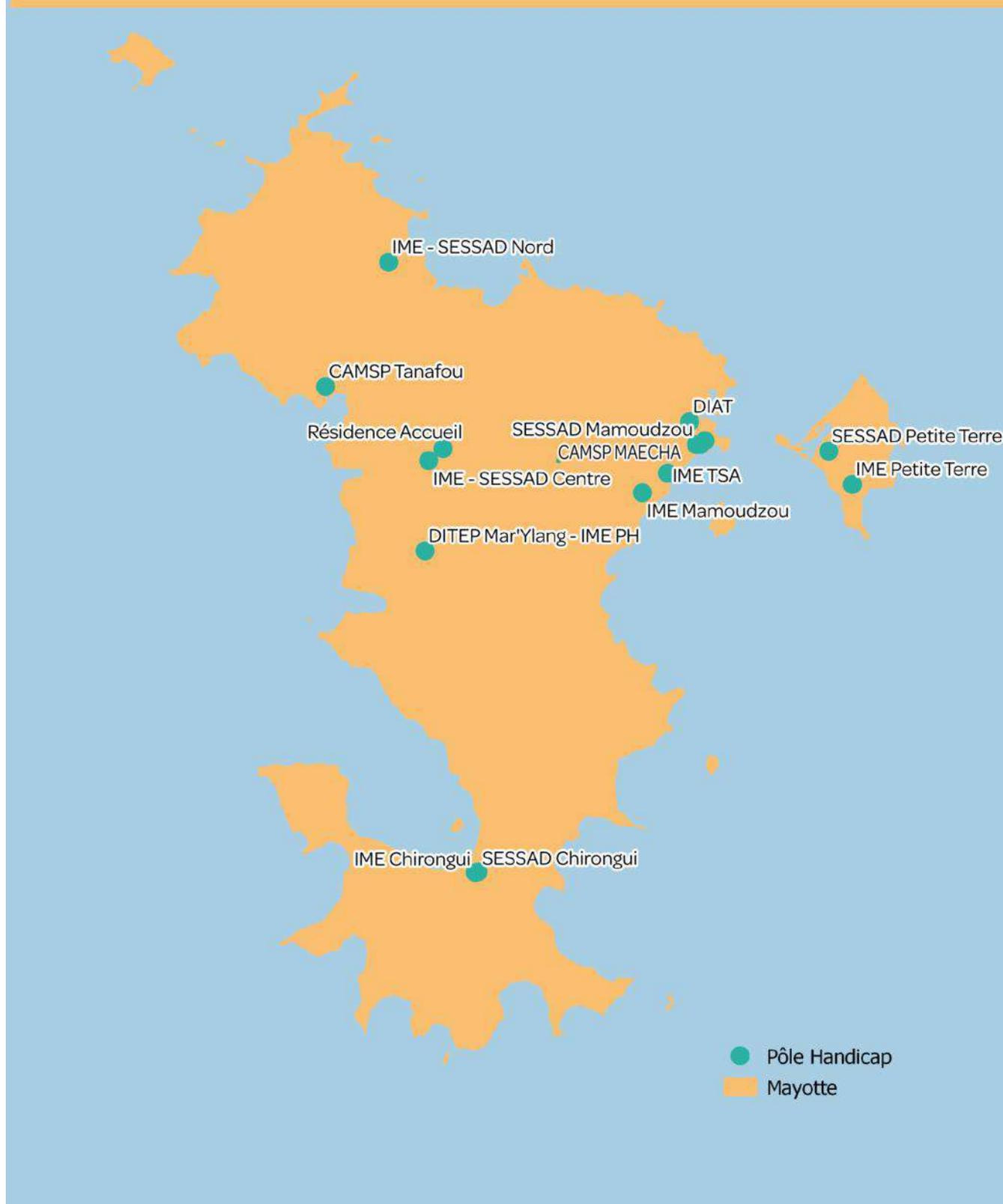
ETP

7

MOIS DE DURÉE DE
SÉJOUR EN MOYENNE

PÔLE HANDICAP

Sites et structures du Pôle Handicap



L'IME ARC-EN-CIEL a pour mission d'assurer le suivi de l'enfant dans un accompagnement éducatif, pédagogique, thérapeutique et social. Il s'agit de favoriser les apprentissages et l'épanouissement de l'enfant, favoriser la socialisation, développer l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, favoriser le langage et l'acquisition de compétences cognitives, développer les capacités motrices et favoriser le développement psychomoteur. Il a été créé en 2012 et habilité par l'ARS la même année.

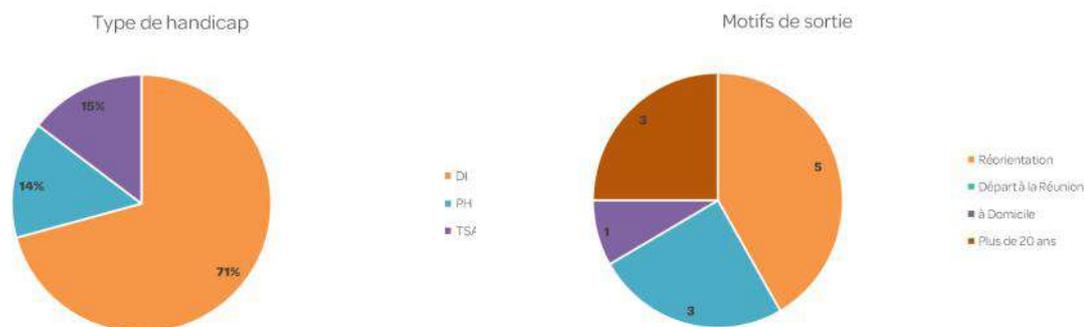
L'ACTIVITÉ EN 2020

93 enfants sont répartis sur les **8 unités d'accueil** : Passamainty, Chirongui, Kahani, Doujani, Pamandzi, Combani, Dzoumogné. L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire qui impacte le taux d'occupation non représentatif de l'activité de l'année.

Parmi le public accueilli sur l'année 2020, nous recensons différents types de déficience : **71%** de déficience intellectuelle, **15%** de trouble du spectre autistique et **14%** de polyhandicap. Enfin, 11 enfants étaient encore en cours de diagnostic en fin de l'année 2020.

L'IME Arc-en-ciel a accueilli **57 garçons** et **37 filles**. L'âge moyen des enfants accueillis sur l'IME Arc-en-ciel est de **14 ans** (comme en 2019).

La crise sanitaire et le confinement ont obligé l'équipe de l'IME à repenser et à réadapter les prises en charge éducatives. La priorité pendant le confinement a été de maintenir le lien avec les familles et les jeunes. A la reprise de l'activité, l'accompagnement des jeunes en séquentiel et en petit groupe a considérablement diminué le temps d'accueil.



Concernant les **motifs de sortie**, nous en avons recensé 12 en 2020 : **5** réorientations, **3** départs à La Réunion, **3** liés à l'âge (plus de 20 ans) ainsi qu'**1** retour au domicile.

PERSPECTIVES 2021

- **Faire évoluer les pratiques des IME pour devenir des dispositifs intégrés.** Le fonctionnement en dispositif permettrait de proposer l'ensemble des modalités d'accompagnement suivantes : prestations à domicile, en milieu de vie ordinaire, en accueil familial ou dans une structure de prise en charge, accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partie.
- **Regrouper sur un même lieu le secteur de Mamoudzou à Tsoundzou I :** le secrétariat de l'IME et SESSAD, l'IME de Passamainty, le SESSAD Mamoudzou et l'IME TSA.

96

PLACES, DONT 3
D'URGENCE

93

ENFANTS ACCUEILLIS

48,76

ETP

4

ENSEIGNANTS DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE

SESSAD MOINANDZIA

SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE

Le **Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile Moinandzia** (Sessad), créé et habilité en 2012 par l'ARS, est un service dont la mission, les objectifs et les moyens visent à permettre à un enfant ou un adolescent en situation de handicap **de poursuivre son évolution personnelle et scolaire en milieu ordinaire**. Le **SESSAD Moinandzia** est un service de proximité qui intervient dans tous les lieux de vie du jeune : maison, quartier, établissement scolaire ou centre de formation.

L'ACTIVITÉ EN 2020

En moyenne, **171** jeunes sont accompagnés par mois par le SESSAD sur toute l'année 2020, réparti en 6 unités d'accueil pour couvrir tout le territoire de la manière suivante: Centre, Sud, Mamoudzou, Nord, Petite Terre, et Combani (unité de socialisation).

La population du SESSAD est majoritairement masculine (114 garçons / 57 filles).

Et, la population du SESSAD est majoritairement jeune, entre 6 et 16 ans : 71 jeunes ont entre 6 et 12 ans ; 65 jeunes ont entre 12 et 15 ans ; 29 jeunes ont plus de 16 ans.

92% des jeunes accompagnés par le SESSAD sont scolarisés. Seule exception, les jeunes accompagnés par l'unité La passerelle ne sont pas scolarisés.

La pandémie et le confinement qui en a résulté ont eu des conséquences importantes sur l'organisation du SESSAD ; les professionnels ont dû repenser leur pratique, à distance, et innover. Également, le SESSAD a axé son accompagnement sur l'aide alimentaire, ce qui a énormément pris de temps aux professionnels, en termes d'organisation. Les prises en charge éducatives et pédagogiques ont été revues afin d'assurer une continuité de suivi. Notre priorité pendant toute cette période a été de maintenir le lien avec les familles et les enfants.

179

PLACES

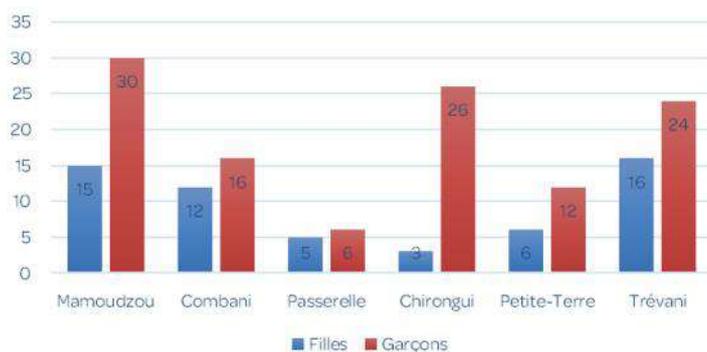
41,75

ETP

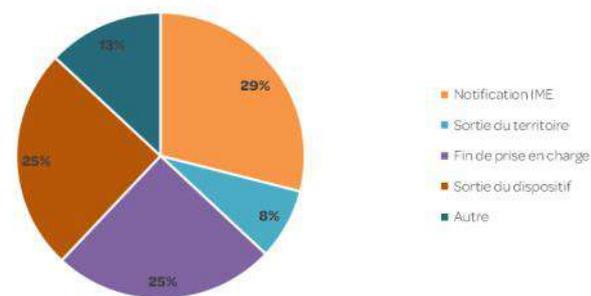
92%

DE JEUNES
SCOLARISÉS

SEXE DES ENFANTS



Motifs de sortie du SESSAD



12 motifs de sortie ont été recensés en 2020 : **29%** notifications IME, **25%** fins de prise en charge, **25%** sorties du dispositif ainsi que **8%** de sortie du territoire

PERSPECTIVES 2021

- Assurer la transition vers les dispositifs intégrés
- Mettre en place la transition des différentes unités handicap de Mamoudzou vers un site unifié à Tsoundzou.

Le **CAMSP Maecha** a pour missions le dépistage, le diagnostic précoce des déficits (ou troubles) et la prévention ou la réduction des conséquences invalidantes de ces déficits chez les **enfants de 0 à 6 ans**. Nos missions s'élargissent également jusqu'à la dispense de soins, à l'accompagnement et au soutien à la famille de l'utilisateur lors de l'annonce du handicap, et jusqu'à la mise en œuvre des actions éducatives requises par l'état de l'enfant. Enfin, nous avons le devoir d'assurer le soutien et l'adaptation sociale et éducative de l'enfant. Nos missions sont d'ordre à la fois sanitaire, social, médico-social et éducatif.

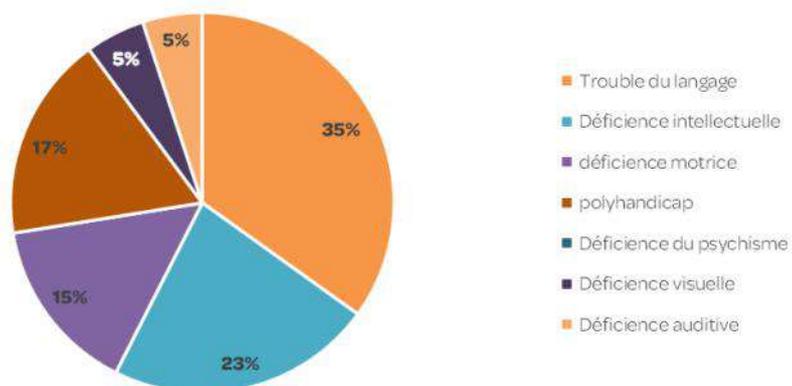
Le CAMSP Maecha, opérationnel depuis 2015, est basé à Mamoudzou. Cependant, au vu des besoins importants du territoire mahorais un autre CAMSP est installé dans le Nord Ouest : CAMSP Tanafou.

L'ACTIVITÉ EN 2020

En 2020, la crise sanitaire a contraint l'équipe du CAMSP à faire preuve de créativité, d'inventivité, et d'innovation quant aux modalités de prise en soins. Pendant la durée du plan de continuité de l'activité, des prises en charge ont ainsi eu lieu en distanciel (téléconsultations), ou à domicile (VAD), incluant des séances thérapeutiques.

Aussi, dans ce contexte, nous avons privilégié la qualité et le maintien d'une régularité des suivis, quitte à réduire légèrement notre file active (passée de 117 enfants en 2019 à 104 enfants en 2020).

Déficiences des enfants suivis au CAMSP



La prise en charge au CAMSP s'effectue donc essentiellement avec des enfants ayant majoritairement **3, 4 ou 5 ans**. **44,1%** des enfants ne sont pas scolarisés.

La part la plus large des enfants suivis au CAMSP, **32,6%** souffre de troubles du langage et/ou de la communication. Les déficiences cognitives ou intellectuelles sont également très représentées parmi les enfants suivis au CAMSP avec **20,9%**. Le polyhandicap et les déficiences motrices comprennent des parts assez importantes des enfants suivis au CAMSP (respectivement **16,3%** et **14%**). Les déficiences du psychisme, ainsi que les déficiences sensorielles (auditive et visuelle) sont plus rares.

On voit qu'une large part des enfants orientés vers les E.S.M.S. ont pu obtenir des places dès leur sortie, et ce grâce aux protocoles d'orientation et d'inclusion post-CAMSP des enfants rédigés avec le chef de service de l'ADSM, mais aussi les chefs de service des IME et des SESSAD de Mlezi Maore.

PERSPECTIVE 2021

- Intensifier les efforts d'insertion scolaire des enfants accompagnés
- Assurer le déploiement et de bon fonctionnement du CAMSP Nord

40

PLACES

104

ENFANTS
ACCOMPAGNÉS EN
FILE ACTIVE

10,15

ETP

2015

DATE DE CRÉATION
HABILITATION EN
JUILLET 2014 PAR
L'ARS ET LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

44%

DES ENFANTS
N'ALLANT PAS À
L'ÉCOLE

L'ITEP Mar'Ylang, créé en 2005 et habilité par l'agence régionale de la santé (ARS) en 2012, accueille des **enfants et adolescents** qui rencontrent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement et leur caractère durable, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants sont orientés par la **Maison départementale des personnes handicapées de Mayotte** (MDPH) du fait de la reconnaissance du processus handicapant de leurs troubles. L'établissement propose une **prise en charge thérapeutique, éducative et pédagogique au quotidien**. Cette approche interdisciplinaire constitue une des spécificités des ITEP. L'ITEP est habilité pour 32 places, dont 8 en SESSAD, et 12 en internat.

Le passage en DITEP et la convention cadre ont été actés en février 2020. Désormais, cette structure est intégrée au sein d'un dispositif visant à assurer un suivi continu des enfants, composé d'un accueil de jour, d'un internat et d'un SESSAD.

L'ACTIVITÉ EN 2020

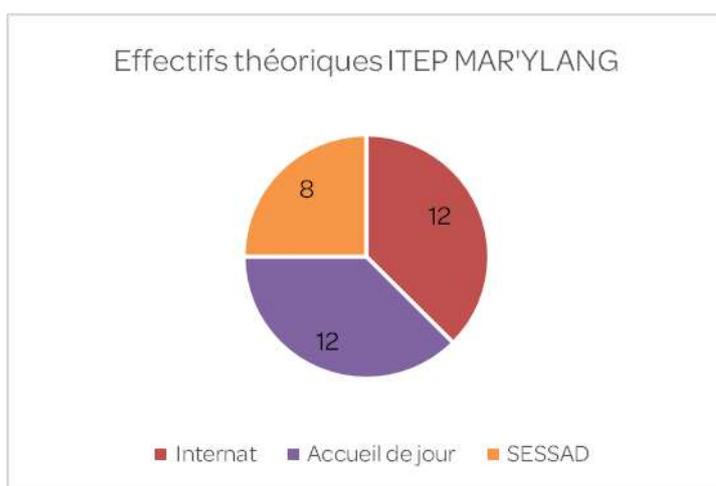
En 2020, **30** jeunes usagers ont été accompagnés, contre 32 en 2019.

Le taux d'occupation de l'établissement a considérablement baissé en 2020, passant de 75% en 2019 à **33%** (54% en 2018). Les chiffres de l'année 2020 sont altérés avec la crise sanitaire : le plan de continuité de l'activité en distanciel durant le premier confinement ainsi que le plan de reprise de l'activité avec un effectif réduit ont diminué les statistiques présentiellees.

Ces statistiques ont été corroborées par le taux d'absentéisme, se situant à 96%.

La durée totale de prise en charge est **d'1 an et 2 mois pour l'accueil de jour, 2 ans et 4 mois pour l'internat** et de **1 an et 6 mois en SESSAD**.

En moyenne, l'âge moyen des bénéficiaires s'élève à **13 ans et 4 mois**. Cependant, cet âge moyen varie selon les structures prises en compte, ainsi, l'âge moyen s'élève à 12 ans pour l'accueil de jour, 15 ans pour le SESSAD et 13 ans et 2 mois pour l'internat.



PERSPECTIVES 2021

- Assurer la conformité du DITEP avec l'arrêté de l'ARS quant à la répartition des places.
- Poursuivre la demande d'agrément unique 6/20 ans pour le dispositif ITEP auprès de l'ARS.
- Pérenniser et approfondir les partenariats sur la scolarisation des bénéficiaires.
- Mettre en place un projet d'échange transversal avec un DITEP de la région de Bretagne.

22,65

ETP

32

PLACES

30

USAGERS

13

ANS, MOYENNE D'AGE
DES
BÉNÉFICIAIRES

33%

TAUX
D'OCCUPATION

RÉSIDENCE ACCUEIL

La **Résidence Accueil** a ouvert ses portes en 2020 avec l'admission de 3 résidents sur 9 places ouvertes.

Cette ouverture s'est inscrite dans l'émergence d'un besoin d'offrir **une solution de logement accompagnée** aux personnes souffrant de **troubles psychiques** de plus en plus médiatisés et reconnus par la société. A Mayotte, il a été démontré qu'une personne sur trois présenterait au moins un trouble psychique ou mental.

La résidence accueil s'adresse à des personnes suffisamment stabilisées pour vivre en logement autonome mais dont la fragilité rend nécessaire l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire et par la présence d'un hôte au quotidien, qui apporte sécurité et convivialité. Ainsi par la volonté de la DJSCS, l'ouverture de ce dispositif de 25 places à terme permettra de fournir une réponse de logement adaptée aux personnes atteintes de pathologies psychiques.

L'admission en résidence accueil se fait suite à une commission d'admission interne de la structure examinant les candidatures orientées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.

L'ACTIVITÉ EN 2020

3 personnes ont intégré la Résidence accueil à son ouverture, **4 personnes** ont été orientées sur l'année.

1 personne n'a pas été maintenue du fait de son instabilité suite à son admission.

Une ouverture en octobre, pour un total de **77 journées d'ouverture** réalisées en 2020.

L'ouverture de la Résidence Accueil en octobre 2020, a été marquée par la nécessité de renforcer notre démarche d'implantation dans la ville auprès des habitants et des acteurs environnants.

Un travail de communication a été engagé auprès des différents acteurs de chaque lieu d'implantation.

L'objectif étant de mieux présenter la résidence comme étant un lieu de vie dynamique et autonomisant, chaleureux et convivial, ouvert sur l'extérieur et créateur de lien social.

L'objectif principal étant de développer des liens avec les structures et services de quartier et ses habitants (Mairie, centre social, maison de quartier, cadi, etc...). Mais également de pouvoir se faire connaître en organisant des temps d'échanges, de présentations et de rencontres avec le voisinage.

2020

ANNÉE D'OUVERTURE

9

PLACES OUVERTES

4

**PERSONNES
ORIENTÉES**

77

**JOURNÉES
D'OUVERTURE**

1

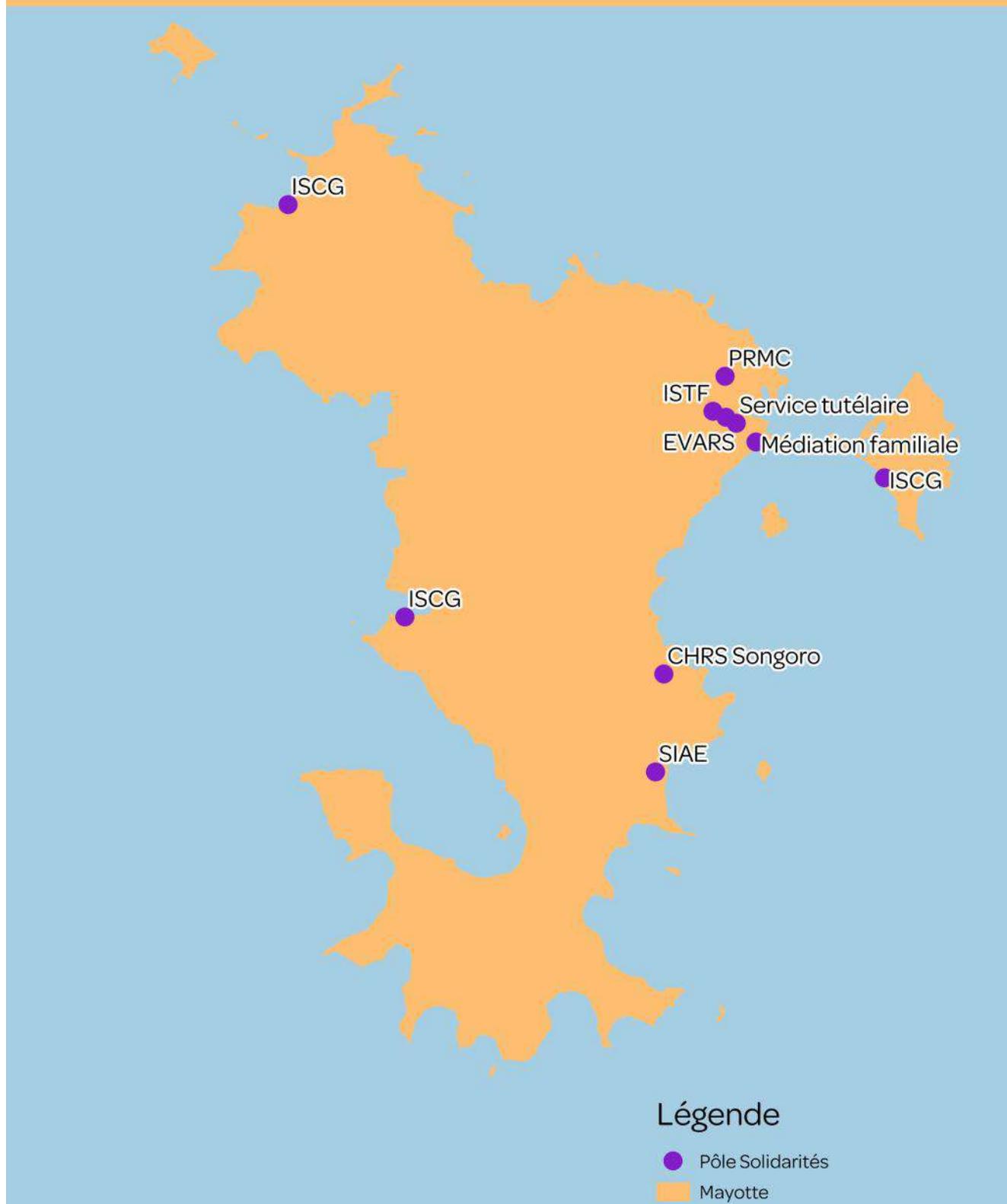
ETP

PERSPECTIVES 2021

- La résidence accueil est à son stade de développement et des premières orientations de personnes en demande d'hébergement. Il existe un enjeu de communication important auprès des acteurs et des partenaires orienteurs, afin de poursuivre l'ouverture des autres sites de la Résidence.
- Les relations avec les partenaires figurent donc parmi les grandes priorités de la Résidence accueil afin de déployer une communication active sur le territoire.
- Les actions d'animations doivent se développer, il est également prévu d'inscrire les résidents auprès des Groupes d'entraide mutuel, afin de leur permettre de se retrouver, de s'entraider, d'organiser des activités visant au développement personnel et de passer des moments conviviaux et de créer des liens et des rencontres entre pairs.

PÔLE SOLIDARITÉS

Sites et Structures du Pôle Solidarités



PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE EN MILIEU CARCÉRAL

Mis en place lors de la création de l'association en 2003, le **dispositif PRMC** est un service historique de Mlezi Maore. Il propose des actions complémentaires ayant pour objectif fondamental de contribuer à ce que la personne détenue se dote des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle. Le dispositif PRMC repose sur un partenariat étroit entre l'unité locale d'enseignement de l'éducation nationale, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et Mlezi Maore.

L'ACTIVITÉ EN 2020

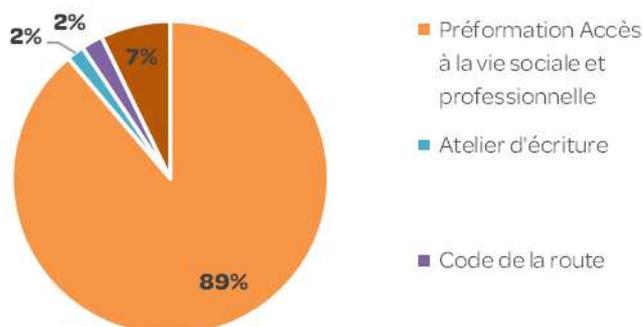
La **crise sanitaire** a fortement impacté le service, aucune action de formation et aucun atelier éducatif et socio-culturel n'a pu être conduit de mars à septembre. La seconde session « Accès à la vie sociale et professionnelle », dont le démarrage était prévu courant mars, n'a pu être mise en place que le 28 septembre.

Le volet 1 « **accès à la vie sociale et professionnelle** » regroupe la remise à niveau en français et mathématiques, l'informatique et l'accompagnement socio-professionnel : **56 bénéficiaires**.

Le volet 2 « **activités éducatives et socioculturelles** » inclut la préparation à l'examen du code de la route, l'alphabétisation, les ateliers d'écriture et d'arts plastiques : **42 bénéficiaires**.

L'atelier arts plastiques est ponctuel et n'a pas pu être organisé en 2020. Cependant, 15 personnes avaient suivi cet atelier ponctuel d'une durée de 77 h, autour du thème du Street Art ou Art Urbain, en 2019. Une exposition des œuvres produites s'est déroulée du 25 février au 6 mars 2020 au sein du centre pénitentiaire.

Répartition du volume horaire des actions de formation et activités



La formation professionnelle représente **89 %** du volume horaire global et **58 %** des bénéficiaires. Le volet « Activités éducatives et socio-culturelles » représente quant à lui **11 %** du volume horaire global et **42%** des bénéficiaires.

PERSPECTIVES 2021

- La **seconde session de l'action de formation « Accès à la vie sociale et professionnelle »** durera jusqu'au **18/06/21**. La mise en place d'une troisième session pourra être ensuite envisagée.
- La **poursuite des ateliers dans le cadre des activités éducatives et socioculturelles** sera reconduite en fonction des financements alloués.

98

BÉNÉFICAIRES

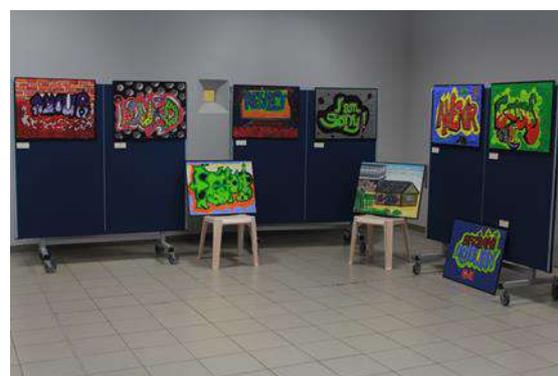


14 310

HEURES DE FORMATION

71%

BÉNÉFICAIRES ONT MOINS DE 25 ANS



SERVICE TUTÉLAIRE

Le **service tutélaire** a été créé en 2010 afin d'assurer la protection juridique des majeurs souffrant d'une altération de leurs facultés personnelles, mentales ou physiques. Ces personnes dites « protégées » sont dans l'impossibilité de pourvoir seules à leurs besoins. Les mesures de protection ont pour but de **protéger** la personne des éventuels abus dont elle peut être victime, ou des **dommages** qu'elle peut causer à sa personne ou à ses biens.

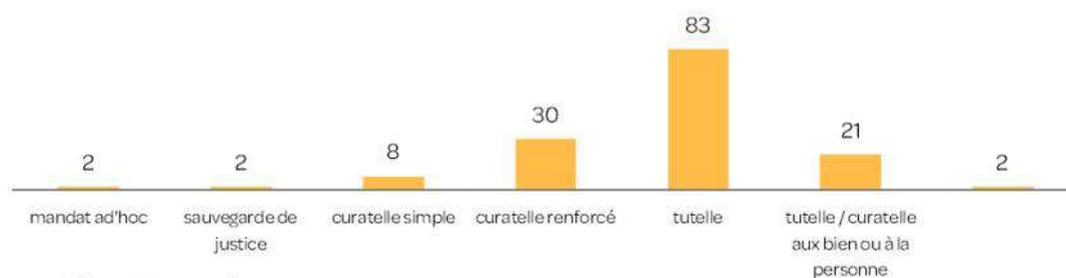
Au 1er Janvier 2019, le service a obtenu une autorisation de prise en charge allant jusqu'à **262 mesures**.

L'ACTIVITÉ EN 2020

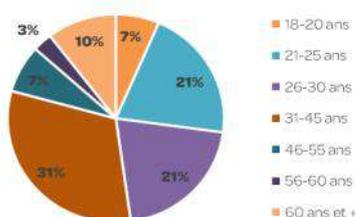
En 2020, le service a accompagné **161 majeurs** protégés en file active, soit 148 mesures (toutes mesures confondues : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, subrogé tuteur, mandat Ad'hoc) au 31 décembre 2020, contre 137 mesures au 31 décembre 2019. L'année a été marquée par **25 nouvelles mesures**.

Sur les 146 mesures de protection (hors mandat ad'hoc), **57%** étaient des tutelles (une mesure de représentation continue), soit 83 majeurs protégés. Ce pourcentage témoigne de la vulnérabilité des personnes suivies. En effet, la mesure de tutelle est la mesure la plus « lourde » parmi celles que peut prononcer le juge. Pour autant, même si le mandataire agit à la place du majeur protégé, il essaie de favoriser au mieux son autonomie et lui communique toutes les informations le concernant (personnelles et patrimoniales) si son état le permet.

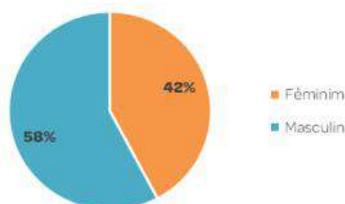
Type de mesures assurés par le service tutelles en 2020



Répartition par âge



Répartition des majeurs par sexe



Parmi les personnes protégées accompagnées par le service, nombreux sont des hommes avec **58%** contre 42% s'agissant des femmes et dans l'ensemble, la part des 21-30 ans est plus importante suivi de celle de 31-45 ans.

4,70

ETP

57%

DES PRISES EN CHARGE
PAR TUTELLES

58%

D'HOMMES
BÉNÉFICIAIRE DU
DISPOSITIF

161

MAJEURS PROTÉGÉS

31%

DES BÉNÉFICIAIRES ONT
ENTRE 31 ET 45 ANS

PERSPECTIVES 2021

- **Poursuivre l'offre de prise en charge de qualité:** Poursuite de la professionnalisation des salariés, transition vers un autre logiciel de suivi de qualité.
- **Améliorer la participation des majeurs protégés et les rendre acteurs:** placer le majeur protégé et sa famille au cœur de notre intervention; concerter les majeurs et/ou leur référent famille s'agissant de la prise de décision;
- **Développer, informer, communiquer sur le dispositif:** Soutenir la croissance de l'activité du service en sensibilisant sur les mises sous protection juridique; poursuivre les actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public, des familles; Poursuivre aussi la collaboration avec la DJSCS, le CDAD, le service tutélaire de l'UDAF et la juge des tutelles.

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Le service d'**information et de soutien aux tuteurs familiaux** a été créé en fin d'année 2018.

Il s'adresse à toute personne qui a besoin d'entamer des démarches pour protéger un proche majeur et vulnérable, ainsi qu'à tout tuteur ou curateur familial qui a besoin d'aide, soutien et précisions dans ses missions.

A Mayotte, sur l'ensemble des mesures ouvertes, 2/3 font l'objet d'une désignation d'un tuteur familial. A ce titre, le territoire fait office d'exception. Le service a donc été créé pour accompagner ces aidants familiaux.

Une fois le tuteur familial nommé, le service lui propose un accompagnement afin de pouvoir exercer la mesure de protection dans les meilleures conditions (rendez-vous individuels et information collective).

L'ACTIVITÉ EN 2020

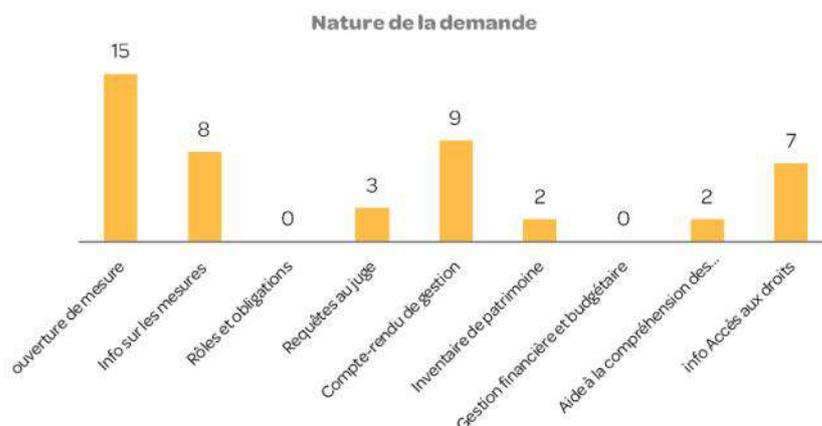
En 2020, il y a eu seulement 6 personnes nommées tuteurs familiaux.

Durant l'année 2020, le service a **accompagné individuellement 46 tuteurs familiaux**, un chiffre stable par rapport à 2019. Cependant, la pandémie et le confinement ont considérablement impacté l'activité de l'ISTF. Des rendez-vous physiques et personnalisés ont pu être maintenus au 1er trimestre dans les sites de permanence et au second semestre de l'année 2020 seulement sur le site du service tutelle. Sinon, à défaut de pouvoir se rencontrer sur site (car moins de demandes, faute de transport individuel pour respecter les gestes barrières, ou la peur d'être en contact avec des personnes potentiellement positives), les permanences téléphoniques étaient privilégiées.

La majorité des tuteurs familiaux ou des futurs tuteurs familiaux sont des femmes âgées de 35 à 50 ans. Ainsi, sur 46 tuteurs accompagnés, **74%** sont des femmes.

Sur les temps de l'accompagnement individuel, les principales demandes étaient centrées sur une ouverture de mesure de protection pour un proche, des informations sur les mesures de protection, les comptes-rendus de gestion ou pour l'accès aux droits de leur proche qui est sous mesure. Cette année, la demande la plus fréquente est l'ouverture d'une mesure de protection.

Les tuteurs familiaux sont présents globalement sur l'ensemble du territoire mahorais. Néanmoins, une grande partie habite dans la commune de Mamoudzou.



PERSPECTIVES 2021

- **Promouvoir le dispositif ISTF** et faire connaître l'association des tuteurs familiaux de Mayotte.
- **Renforcer les réunions avec les partenaires** : CROIX ROUGE, la MDPH...
- **Intensifier les réunions d'informations à destinations des professionnels de proximité** avec le juge des tutelles, le CDAD, la DJSCS et l'UDAF dans les 4 secteurs (Nord, Sud, Centre, Mamoudzou et Petite Terre)

46

**PERSONNES
ACCOMPAGNÉES**

6

**PERSONNES
NOMMÉES TUTEUR FA-
MILIAL EN 2020**

0,5

ETP

74%

DE FEMMES

CHRS SONGORO

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

Le **CHRS Songoro**, créé en 2005, accueille des hommes seuls, majeurs, en situation de précarité et d'exclusion, cumulant très souvent plusieurs problématiques : l'accès au logement, l'accès aux soins, les difficultés financières et/ou les addictions.

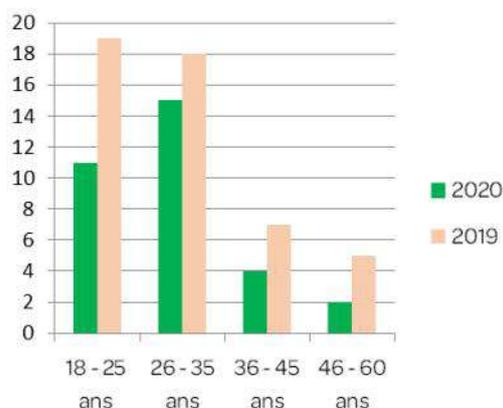
Le **CHRS Songoro** a pour mission de les héberger et de les accompagner afin qu'ils retrouvent leur autonomie. Cette mission d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle préconise une approche globale. Elle prend en compte la personne dans toute sa réalité et s'intéresse à tous les aspects de la vie (santé, emploi/formation, relations parentales et de couple, suivi administratif ou judiciaire, logement, etc.).

L'ACTIVITÉ EN 2020

La crise sanitaire a engendré une diminution du nombre de personnes hébergées sur l'année 2020. Le CHRS a effectué par ailleurs de nombreux travaux de réhabilitation, il y a eu une suspension d'orientation durant quelques mois en 2020. **33** personnes ont été accueillies en 2020 contre 49 en 2019 et 32 en 2018.

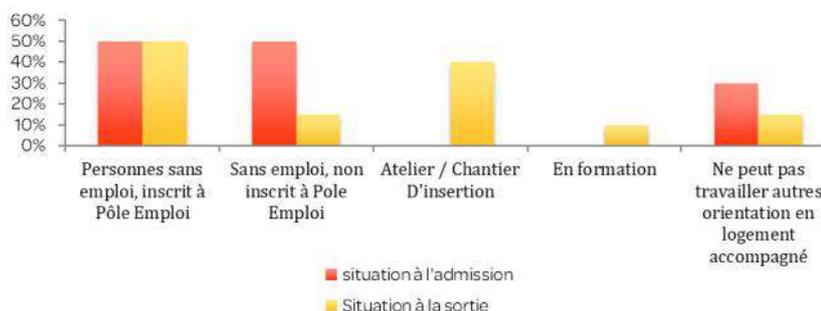
Le taux d'occupation est de **54%**. Il était de 75% en 2019 et de 69.5 % en 2018. 3538 journées ont été réalisées en 2020, contre 4372 en 2019.

La durée moyenne de séjour est de **4.67** mois soit 140 jours



Les tranches d'âge les plus représentées sont les **18-25 et 26-35** ans, un public relativement jeune, reflet de la situation démographique de l'île.

100 % des personnes ont intégré le CHRS sans emploi dont près de 40 % étaient inscrits à Pôle Emploi. Le soutien éducatif pour l'ouverture des droits permet de faire évoluer la situation à la sortie du CHRS. L'accès à l'emploi reste difficile (**33%**). On constate que les personnes sans activité évoluent peu.



PERSPECTIVES 2021

- ◆ **Renforcer et développer nos partenariats** pour les besoins en santé et santé mentale,
- ◆ Trouver des propositions alternatives dans le domaine de **l'insertion professionnelle**,
- ◆ **Proposer un accompagnement innovant** qui tient compte des potentialités des personnes, par la valorisation de l'apport culturel de chacun,
- ◆ **Développer le suivi des personnes placées sous-main de justice** à travers les formations spécifiques en lien avec le SPIP.

16

PLACES
D'HÉBERGEMENT

7,67

ETP

33

BÉNÉFICIAIRES



54 %

TAUX
D'OCCUPATION



5 MOIS

DURÉE MOYENNE
DE SÉJOUR

INTERVENTION SOCIALE EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE

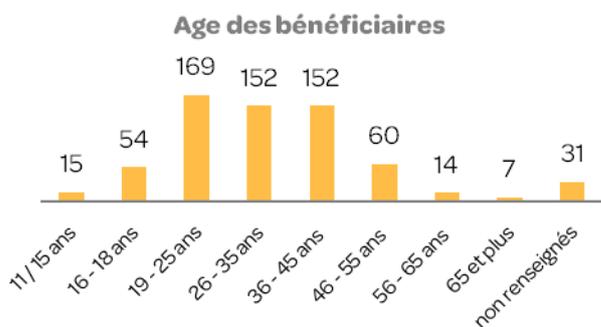
Le service d'**intervention sociale en commissariat et gendarmerie** (ISCG) est composé d'intervenantes sociales qui effectuent des permanences au sein du commissariat de Mamoudzou et des gendarmeries de Mayotte. Le service assure l'accueil de toute personne majeure ou mineure, victime ou mise en cause, ou encore concernée par une affaire présentant un volet social (au pénal comme au civil). Les missions du service se déclinent en 3 actions centrales :

- L'évaluation des besoins de la personne accueillie.
- La réalisation d'interventions de proximité.
- L'orientation, fondée sur la prise en compte des besoins de la personne, vers les services compétents et de droit commun.

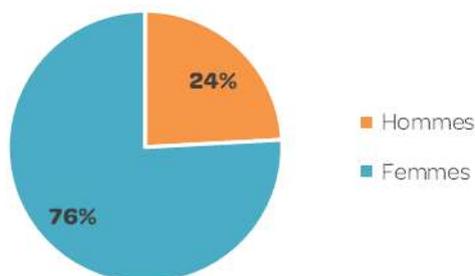
L'ACTIVITÉ EN 2020

En 2020, **654 personnes** ont bénéficié des prestations du service contre 1061 en 2019 et 716 en 2018. Une telle baisse peut s'expliquer par le confinement de Mayotte, ayant considérablement ralenti les prises en charge des bénéficiaires.

Le public accueilli est majoritairement **féminin (76%)**. Les tranches d'âge les plus représentées se situent entre les **19 et 25 ans**. Cependant, la proportion importante des 26-35 ans et des 36-45 ans reflète également une certaine diversité parmi les publics bénéficiaires du dispositif.



Répartition par genre



654

BÉNÉFICIAIRES

2007

DATE DE CRÉATION

3,43

ETP

4

LIEUX D'ACCUEIL PERMANENCES

76%

PART DES FEMMES BÉNÉFICIAIRES

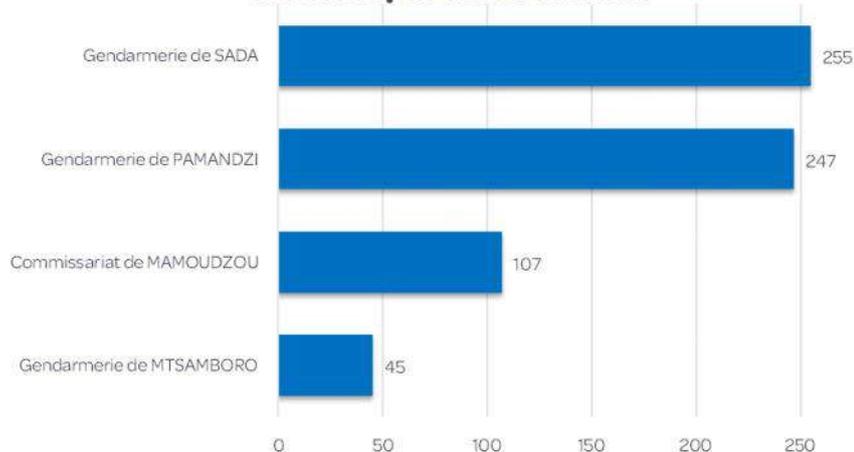
Le service ISCG assure quatre permanences en 2020 :

Au commissariat de **Mamoudzou**, à la gendarmerie de **Pamandzi**, à la gendarmerie de **M'tsamboro**, ainsi qu'à la gendarmerie de **Sada**.

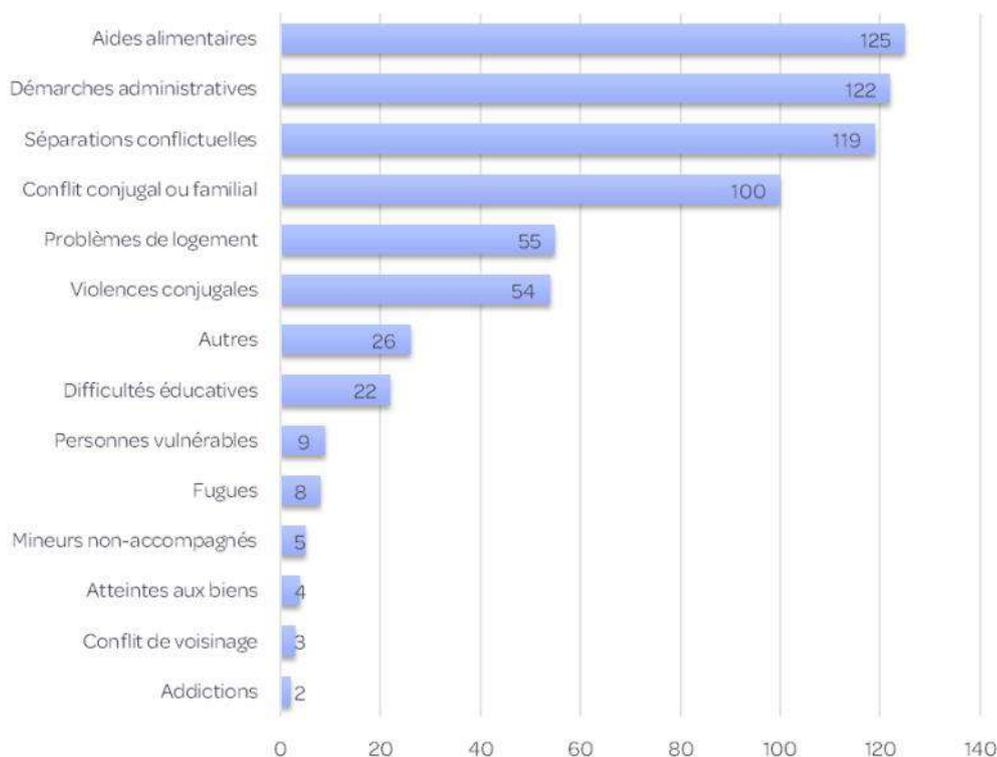
L'accueil du public a été le plus important dans le cadre des permanences à la gendarmerie de **Sada (39%)**. Les permanences au sein du commissariat de **Pamandzi (29%)** restent conséquentes.

Le service ISCG constate par ailleurs une stabilité du nombre de prises en charge à Mtsamboro, dont l'implantation est récente.

Activité par lieu d'Accueil



Motifs de recours au service



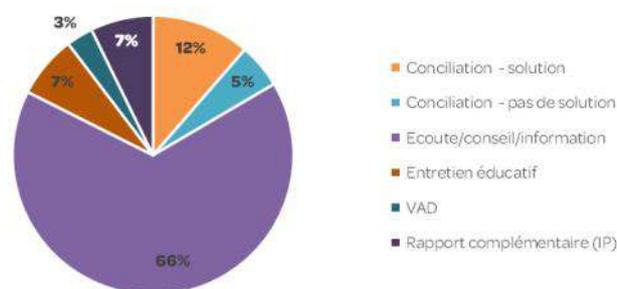
Les motifs de recours au service ISCG continuent d'être variés mais leur répartition évolue d'une année sur l'autre : en 2020, le conflit conjugal ou familial représente **24%** des situations traitées. Le confinement a entraîné une hausse spectaculaire de cas de violences conjugales, passant à **54** cas en 2020, contre 9 en 2019. Pour faire face à cette situation, une subvention exceptionnelle a été accordée afin de fournir en cas de besoins des kits d'hygiène et alimentaires, téléphones, aux femmes victimes de violences se présentant en gendarmerie. La mesure sera poursuivie en 2021.

Une orientation des personnes vers le SIAO (service intégré de l'accueil et de l'orientation) est souvent nécessaire afin de proposer une solution de logement. On remarque que les séparations conflictuelles restent en augmentation (**22%**). Les besoins en aide alimentaire sont toujours importants avec des situations de grande précarité des publics accueillis.

80% des situations ont fait l'objet d'une orientation vers un partenaire. **20%** des situations ont été traitées directement par les intervenantes. Les principales orientations sont réalisées vers d'autres associations, avec en tête la Croix-Rouge, qui recueille 24% des orientations et 87 demandes d'hébergements.

Parmi les 90 situations n'ayant pas fait l'objet d'une orientation vers un partenaire, 45% répondaient à un besoin d'écoute, de conseil ou d'information. Les autres réponses apportées par les intervenants sociaux incluent l'entretien éducatif, l'accompagnement des personnes vers un dépôt de plainte, un renseignement judiciaire ou une main courante, l'organisation d'une conciliation avec les parties en conflits ou encore la transmission d'une information préoccupante.

Répartition des traitements directs



54

**CAS DE VIOLENCES
CONJUGALES**

20 %

**SITUATIONS TRAITÉES
EN INTERNE**

80 %

**ORIENTATION VERS
LES PARTENAIRES**

PERSPECTIVES 2021

- Développement de la **montée en compétence** des professionnels.
- Mise en place d'actions de communication par le biais de **réunions d'informations** avec les acteurs sociaux tout au long de l'année.
- Poursuite des **collaborations internes** aux sites d'intervention avec les professionnels.

MÉDIATION FAMILIALE

SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

Le service de **médiation familiale** a été créé en 2013 avec le soutien de la Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS)

Il offre un espace de parole « in situ » ou « délocalisé », à toute personne en conflit, qui, en présence d'un médiateur pourra s'exprimer dans un cadre confidentiel pour :

- Élaborer ensemble des solutions mutuellement acceptables, prenant en compte les intérêts et besoins de chacun,
- Préserver et reconstruire les liens entre les membres de la famille,
- Favoriser l'élaboration d'accords dans le respect des droits et obligations de chacun,
- Développer une collaboration parentale pour l'avenir.

L'ACTIVITÉ EN 2020

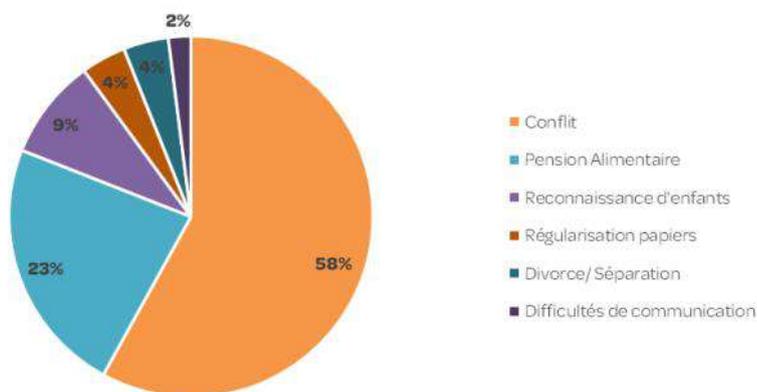
L'année 2020, a été marquée des événements majeurs qui ont impacté le bon fonctionnement du service. En effet la crise sanitaire nous a obligé à nous remettre en question sur nos prises en charge et nous poser de nouveau la question de l'accessibilité sur le territoire.

En 2020, le service a suivi **142 dossiers**. Cependant, seuls 13% d'entre eux se sont suivis par une conciliation de la médiation familiale. Cette faible proportion peut s'expliquer par le refus d'une personne de s'engager dans une médiation, ou le non contact avec les personnes concernées.

Les problématiques rencontrées en médiation familiale sur l'année 2020, sont les suivantes : conflits en tout genre (conflit conjugal, conflit parent – enfant, conflit famille élargie) qui correspond à **58%** de la demande. La demande de pension alimentaire qui correspond à **23%** de la demande. Cette demande concerne davantage les mères de familles qui réclament des pensions alimentaires aux pères des enfants. La reconnaissance d'enfant correspond à 9% de la demande. Lorsque l'un des parents refuse de reconnaître l'enfant. Le divorce et la séparation correspondent 4 % de la demande.

Sur les 142 dossiers orientés, on constate que la plus grande majorité provient des autres services de Mlezi Maore , avec 93 dossiers, soit **65%**.

Problématiques rencontrées par la Médiation Familiale



PERSPECTIVES 2021

- **Améliorer nos outils de communication**
- **Mettre en place plus d'actions auprès des familles** en lien avec d'autres services comme l'EVARS.

142

DOSSIERS SUIVIS

1,34

ETP

23%

DE DEMANDES
DE PENSION
ALIMENTAIRE

65%

DE DEMANDES
TRANSMISES PAR
MLEZI MAORE

13%

DES DOSSIERS
SUIVIS PAR LA
MÉDIATION
FAMILIALE

ESPACE VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

A Mayotte, l'accès à l'information sur la vie affective, relationnelle et sexuelle n'est pas chose aisée. Ceci pour plusieurs raisons : méconnaissance, barrière de la langue, problématique de déplacements... En fonction des sujets, il est plus ou moins possible d'y avoir accès facilement. En ce qui concerne les questions d'ordre « sexuelles », c'est encore plus délicat. Le premier cercle d'information sur ce sujet est souvent l'entourage. Mais il peut arriver qu'il ne connaisse pas ou transmette une mauvaise information. Afin de pallier à ce manque de connaissance et d'information des structures voient le jour.

L'EVARS répond à un besoin essentiel du territoire de pouvoir trouver en espace neutre, accueillant et surtout libre ou l'on peut échanger sur toutes les questions d'ordre sexuelles.

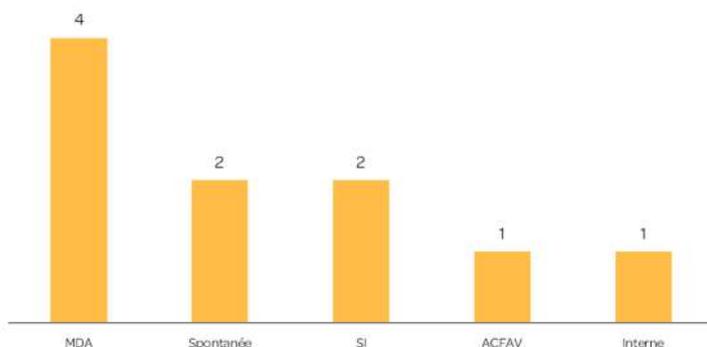
L'ACTIVITÉ EN 2020

Au moment du lancement du service, il a été primordial d'établir un état des lieux de la connaissance de la population sur le dispositif. Une enquête terrain regroupant plus de **200 questionnaires et 60 interviews** ont été réalisés par la conseillère conjugale. Au vu des résultats de l'enquête, les personnes n'avaient aucune connaissance de ce type de lieux. Eu égard aux enjeux du territoire et aux besoins des mahorais, l'ouverture de ce type de structure a été saluée par l'ensemble de la population, peu importe l'âge, la condition sociale, ou autre. Ainsi, les personnes interrogées ont trouvé l'idée très positive de mettre en place ce lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation. Son accessibilité partout sur le territoire avec les permanences a été particulièrement saluée.

Au niveau des professionnels aussi, une partie de l'enquête les concernait. En effet, par manque de réponses certaines personnes ne peuvent pas être accompagnées au mieux. Avec la mise en place de l'EVARS, cela permet d'offrir un relais dans la prise en charge des publics.

la situation sanitaire a fortement freiné l'ouverture et la promotion du service. Par ailleurs, le recrutement de toute l'équipe a été finalisé en octobre 2020.

Partenaires orienteurs



Le service d'EVARS s'adresse à l'ensemble de la population. En 2020, nous avons reçu **13** personnes, pour la majorité des **célibataires**. Le service est aussi en cours de construction et la communication autour de ce dispositif est en train de se déployer. Ainsi, une augmentation de la prise en charge de couples sur l'année 2021 est attendu.

Notre lien avec le service de la MDA est essentiel, il permet d'assurer une continuité avec leur service sur des situations parfois complexes.

PERSPECTIVES 2021

- **Améliorer la communication interne et externe** : nous avons pour but de développer tous les supports et outils de communication.
- **Diversifier les partenaires associatifs et institutionnels** par la création de conventions de partenariats
- **S'ouvrir au public mahorais et faire mieux connaître les actions de l'EVARS** par des actions portes ouvertes

3

ETP

2020

ANNÉE DE CRÉATION

200

QUESTIONNAIRES
ADMINISTRÉS

13

PERSONNES
ACCUEILLIES

SERVICE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le SIAE, à travers des **ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, a pour finalité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi et en grande précarité.

Axé sur la découverte du métier d'agent d'entretien des espaces naturels, d'ouvrier de maraîchage et d'ouvrier polyvalent du bâtiment, le parcours d'accompagnement intègre un temps de travail, un temps de formation et un temps dédié à l'accompagnement socio-professionnel. Il permet une mise en situation professionnelle et, *in fine*, la construction d'un projet professionnel adapté.

L'ACTIVITÉ EN 2020

En 2020, le SIAE a conservé les trois chantiers d'insertion déjà mis en œuvre en 2019 (espaces verts et bâtiment), et a ouvert un quatrième chantier dans le domaine de l'agriculture.

LES RECRUTEMENTS

Durant l'année 2020, le SIAE a accompagné 69 personnes, dont 12 ont été recrutées en 2018, 24 en 2019 et 34 en 2020 (une personne est comptée deux fois).

LE PROFIL DES SALARIÉS EN INSERTION

En 2020, sur les 69 salariés accompagnés, le SIAE a accueilli 16 femmes et 53 hommes, soit **23%** de femmes pour 77% d'hommes. Cette surreprésentation des hommes est due au turn-over sur le chantier du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation qui accueille exclusivement des hommes alors qu'une attention particulière est portée pour qu'il y ait constamment 4 femmes sur chacun des deux autres chantiers, soit **25%** de femmes en file active. La part des femmes est toutefois en légère augmentation par rapport à 2019 (17%) du fait de l'ouverture du chantier agricole qui est mixte.

La moyenne d'âge des salariés en insertion accueillis en 2020 est de **29 ans** : **41%** ont **moins de 26 ans**, **36%** ont **entre 26 et 35 ans** et **23%** ont **plus de 36 ans**. Comme en 2019, les plus jeunes sont concentrés sur le chantier SPIP (restauration écologique) et c'est sur le chantier Bandrélé (espaces verts) que l'on trouve la majorité des plus de 36 ans. Le public des chantiers bâtiment et agricole est également relativement jeune.

Le niveau de qualification des salariés reste assez faible avec **30%** des salariés en situation d'illettrisme grave et **20%** maîtrisant relativement les savoirs de base. Le nombre de salariés ayant un niveau V ou supérieur a toutefois augmenté puisqu'il est passé de 13% à **23%**. Enfin 20% des salariés ont un niveau équivalent au niveau du brevet des collèges. La particularité du public accompagné reste son éloignement de l'emploi puisque **82%** des salariés accueillis en 2020 sont en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement **individuel et collectif** s'articule autour de **3 axes** :

- Favoriser l'appropriation ou la réappropriation des postures et exigences du monde du travail à travers la **mise au travail sur chantier de 21 heures par semaine** ;
- Outiller les personnes accompagnées afin de faciliter la concrétisation de leur projet professionnel : **3 heures de formation technique par semaine** ;
- Proposer un accompagnement visant à lever un maximum de freins : **2 heures d'ateliers socio-professionnels par semaine**.

69

SALARIÉS EN
INSERTION

4

CHANTIERS
D'INSERTION

15,5

ETP

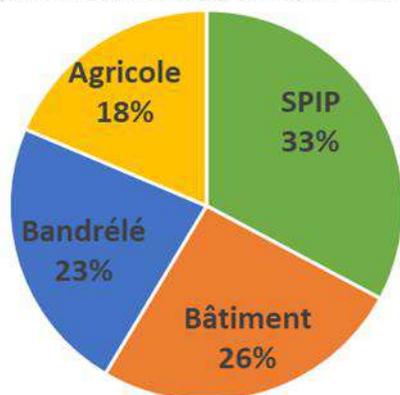
29

ÂGE MOYEN DES BÉ-
NÉFICIAIRES

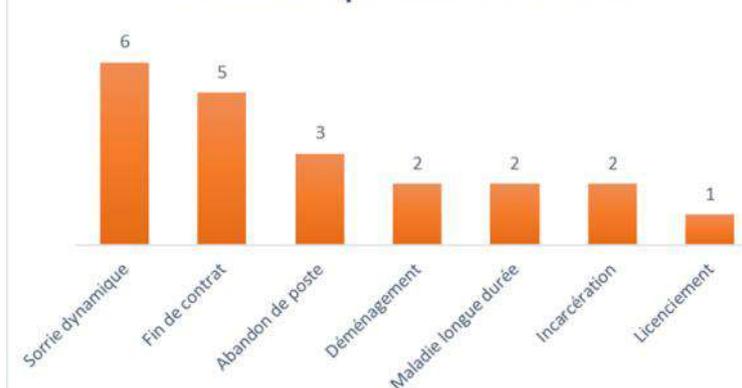
ACTIONS DE FORMATION

10 actions de formation ont été réalisées ou engagées en 2020, dont neuf auprès de salariés toujours en contrat au 31 décembre 2020.

Répartition des salariés par chantier



Situation des personnes à la sortie



RÉALISATIONS 2020

- Le chantier de **Bandrélé** a réalisé l'entretien et l'embellissement des espaces verts de la commune jusqu'en août 2020 malgré la fin de la convention le 30 juin 2020. L'équipe est ensuite intervenue durant six jours sur des projets de restauration écologique de zone humide à Ambato et Miréréni de Chirongui pour le compte du GEPOMAY.
- Le chantier **SPIP** a mené deux projets autour de la restauration écologique : jusqu'en mars 2020, l'équipe a poursuivi le projet de restauration écologique des berges de la rivière Kangani mené en partenariat avec le Service des Ressources Forestières (SRF) du Conseil Départemental. A partir de juillet 2020, l'équipe s'est lancée sur un projet de lutte contre les espèces envahissantes en forêt de Bénara-Tchaourembo .
- Le chantier **bâtiment** a réalisé plusieurs interventions en interne pour les établissements de MLEZI MAORE, particulièrement pour le site du SIAE, le CER, et le nouvel établissement handicap à Tsoundzou II.
- Le chantier **agricole** a été lancé en septembre 2020. Bien que l'outil de production ne soit pas encore opérationnel, l'équipe a débuté avec des travaux de défrichage et de préparation du terrain avec l'appui de Bandrélé
- **1** personne ne sera pas renouvelée en 2020 car son attitude rend difficile son accompagnement et met en péril la dynamique de groupe. **3** autres personnes ne seront renouvelées que 4 mois afin de réévaluer leur motivation car elles accumulent un nombre important d'absences.

PERSPECTIVES 2021

- La mise en place de la « plateforme de l'inclusion », nouveau dispositif d'orientation et d'agrément des CDDI, va permettre de faciliter les orientations et diversifier les prescripteurs.
- Le chantier agricole va être consolidé et entrer en phase de production suite à l'étude de faisabilité.
- La stratégie de diversification des activités du SIAE va se poursuivre avec le projet de lancement d'un ACI dans la mécanique automobile, dans le but de structurer par la suite un garage solidaire.
- Une réflexion sur la structuration d'une entreprise d'insertion avec différents ateliers en lien avec les ACI déjà menés va débuter.
- 2021 sera également l'occasion de mettre en place une comptabilité analytique par chantier et par financeur au sein du SIAE.

10

**ACTIONS
DE FORMATION**

23 %

DE FEMMES

23

SALARIÉS SPIP

23 %

BÉNÉFICIAIRES RSA

Pôle Animation et Vie Sociale

Sites et Structures du Pôle Animation et Vie Sociale



ANIMATION

CENTRE SOCIAL DE MIRÉRENI-CHIRONGUI

En 2014, la mairie de Chirongui a désigné l'association Mlezi Maore pour coordonner le projet d'un centre social sur le village de Miréréni. La mise en place du fonctionnement du centre social a été le fruit d'une réflexion commune avec les habitants de la commune de Chirongui. Le site bénéficie **d'un agrément depuis Juillet 2020**.

L'année 2020 nous a permis de poursuivre le développement, l'approfondissement et la diversification des actions et des activités, la participation citoyenne et associative afin de respecter notre projet social et de faire de ce lieu un lieu ouvert, un lieu de vie sociale ancré au profit des habitants et de la commune.

Le Centre Social concerne tout public et il a vocation à permettre le développement et l'accompagnement de l'initiative individuelle et collective dans l'intérêt des besoins de la population locale.

L'ACTIVITÉ EN 2020

En 2020, **1500 personnes physiques**, ont bénéficié des activités du Centre Social.

En dépit de la pandémie qui a en partie empêché le bon déroulement des activités prévues, l'année 2020 a pu voir le déploiement d'un certain nombre de dispositifs et d'activités servant les habitants de la commune de Chirongui : **L'agrément du centre social** : Le Centre Social de Miréréni est le 1er Centre Social agréé de l'île. Agréé en Juin 2020, il s'adresse aux habitants des 6 villages de la commune de Chirongui. **Le déploiement de l'Agora** : l'Agora rassemble des associations, des habitants et des professionnels. Ses trois collèges sont des lieux de réflexion et de pilotage du Centre Social.

Un certain nombre de nouveaux dispositifs et de nouvelles activités ont aussi été déployés en 2020, notamment la formation PSFP (Programme de Soutien à la Famille et à la Parentalité) et des formations aux gestes barrières contre la COVID-19. Les équipes du centre social ont également bénéficié de formations et de montées en compétences (formation PSC1, BAFA, BPJEPS).

Le centre de Miréréni Chirongui a aussi approfondi son intégration dans la communauté et le tissu associatif de la commune de Chirongui. Le centre a par exemple accueilli des permanences régulières d'associations comme la Croix Rouge, l'ADIE, le CCAS, et l'IRTS. Des ateliers socio linguistiques pour adultes ont été mis en place par la CIMADE.

LES SÉJOURS VVV ET ACM

Les séjours sont principalement réalisés sur le site de M'Tsangabeach. L'action est destinée aux jeunes de 6 à 17 ans orientés par les partenaires institutionnels, associatifs et communaux.

Les séjours menés en 2020 ont été répartis de la manière suivante :

- Les **séjours de Chirongui** et de **Mzouzia** se sont fondés sur la thématique « séjours pluriels, séjours multisports et de la découverte ».
- Les séjours **Ville Vie Vacances (VVV)** sur les thématiques de « l'éducation à la citoyenneté, les activités sportives et culturelles, la sensibilisation et prévention à l'environnement, et la sensibilisation à la sexualité ».

Le service Animation de MLEZI MAORE a aussi déployé des vacances apprenantes dans le cadre de ses séjours de vacances.

PERSPECTIVES 2021

- **Inciter plus de personnes à venir aux ateliers**, notamment des hommes.
- **Mise en place d'un levier pour inciter tous les participants à la discussion**
- **Fournir plus d'ordinateurs pour l'atelier "à vos claviers"**
- **Prévoir plus de sorties familiales** et permettre à de nouvelles familles de faire ces sorties
- **Augmenter l'effectif des ACM auprès de la DJSCS**
- Continuer à faire connaître le Centre Social car beaucoup de personnes n'ont pas connaissance de l'établissement et de ses activités. Le Centre Social est souvent confondu avec une MJC

1 500

**BÉNÉFICIAIRES DU
CENTRE SOCIAL**

7,55

ETP

824

JEUNES EN ACM

150

**FAMILLES
MOBILISÉES LORS
DES SORTIES
FAMILIALES**



POUR EN SAVOIR PLUS
0639 66 55 99 / 0269 60 72 35
animation@mezi-maore.com

LES ANIMATIONS DE RUE :

Chaque été, des milliers de mineurs ne partent pas en vacances. Ce constat est partagé par la majorité des acteurs socio-éducatifs du département de Mayotte. Ils s'accordent à dire qu'un grand nombre d'enfants, pré-ados et adolescents sont laissés à eux-mêmes dans l'espace public et ne fréquentent pas les lieux d'animations et plus largement les structures d'accueil de loisirs. De plus, la crise sanitaire a mis davantage en lumière les difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes des territoires prioritaires de la politique de la ville. Face à cette situation, le Gouvernement a lancé « Quartiers d'été 2020 », une opération dotée de 110 millions d'euros, pour renforcer les activités et les services de proximité proposés aux familles des quartiers prioritaires.

Ainsi en tant que structure d'animation de la vie locale, nous avons déployé durant cette période estivale un dispositif d'animation de rue sur **7 territoires** du département.

Les animations de rue se sont déroulées dans **les communes de Bandrélé, Kani-Kéli, Acoua, Cavani, Kaweni, M'tsamboro et la Vigie en Petite-Terre**. L'ensemble des activités de rue ont été réalisées dehors sur l'espace public de manière fixe, sur des lieux de vie repérés dans les quartiers, sur des lieux fréquentés par les enfants ou sur des terrains vagues à proximité des habitations.

Du 21 juillet jusqu'au 21 août nous avons accueilli à peu près **4956** mineurs à travers ce dispositif que nous avons mis en place. En moyenne par jour, 250 jeunes venaient régulièrement participer aux animations soit 30 enfants par village. Une tendance a pu être observée, c'est la tranche des 6 ans à 13 ans qui étaient les plus réguliers sur les animations. Cependant il y avait autant de filles que de garçons sur les activités. Cela peut s'expliquer peut-être par le fait que les animations se sont déroulées à proximité des habitations.

LES DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES :

Le confinement s'est ajouté aux difficultés sociales de Mayotte, par rapport à une population déjà vulnérable dépendante de l'économie et de l'habitat informel. Ainsi, cette période s'est traduite par une hausse de l'insécurité alimentaire. À l'appel de la préfecture et des services sociaux, Mlezi Maore s'est alors joint à l'effort des autres associations pour assurer des distributions alimentaires durant le confinement, en se concentrant sur les villages et les communes du sud de Mayotte.

Par la suite, Mlezi Maore s'est aussi mobilisée à la demande de la préfecture de Mayotte pour soutenir les distributions alimentaires destinées aux demandeurs d'asile à Mayotte. Au démarrage de l'opération, 4 points de distributions avaient été mis en œuvre. Au fur et à mesure que les bénéficiaires s'inscrivaient sur les listes, 2 autres points ont été ajoutés :

- 2 à Kaweni
- 2 à Mstapéré
- 2 à Cavani

Au total, ce sont 17 jours de distribution qui se sont mis en place afin de répondre à la demande. **4212 personnes** ont pu bénéficier de cette opération.

Cette opération s'est déroulée sur une période de 3 mois allant de septembre à novembre 2020.

7

**TERRITOIRES
CONCERNÉS**

20

**ANIMATEURS
RECRUTÉS**

4 956

**PARTICIPATIONS
AUX ANIMATIONS
DE RUE**

6

**POINTS DE
DISTRIBUTION**

4 212

BÉNÉFICIAIRES

L'objectif d « Narendre » est de permettre à **250 NEETs** (ni étudiants, ni employés, ni stagiaires) âgés de 16 à 29 ans, dit « invisibles » de **s'insérer professionnellement ou socialement**. Nous entendons par « invisibles » :

- Les jeunes qui ne sont pas inscrits à Pole Emploi, qu'ils soient déjà connus ou non des services
- Les personnes très éloignées de l'emploi, « hors-radars » des institutions publiques du fait de différents facteurs.

Pour atteindre cet objectif, nous avons privilégié le « aller-vers » cette population en collaborant avec les médiateurs de Mlezi Maore, et le réseau partenarial pour faciliter leur intégration dans le dispositif. Puis, le service propose un accompagnement renforcé pour 24 jeunes au travers l'intégration d'une entreprise éphémère Apprendre Construire Ensemble– Prestige Mayotte.

L'ACTIVITÉ EN 2020

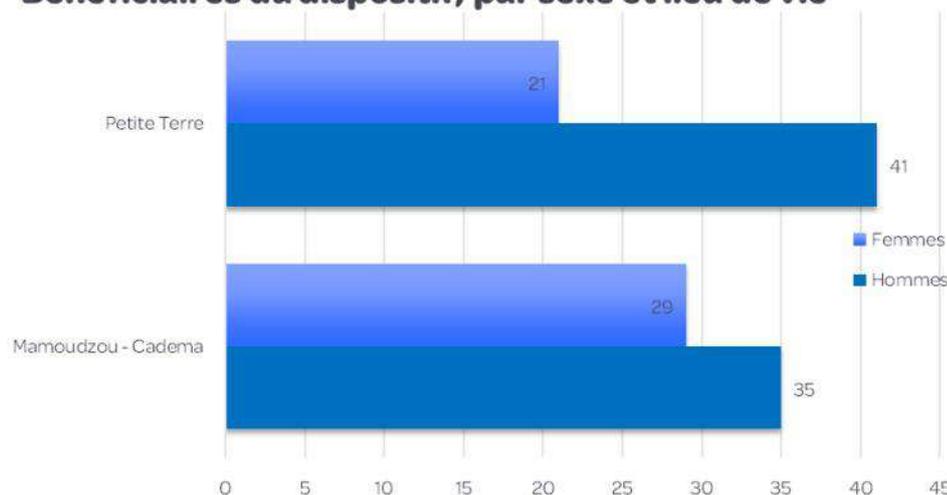
Lors des sessions d'identifications des publics isolés organisés à **Petite Terre et à Mamoudzou**, **126 adolescents et jeunes adultes ont été repérés**, dont 40% de femmes.

L'accompagnement renforcé du projet a débuté le 12/10/2020 en partenariat avec l'organisme de formation Apprendre Construire Ensemble – Prestige Mayotte. Sur les 17 NEETs pré-inscrits, 8 jeunes ont intégrés le dispositif :

4 provenant de Petite Terre et 4 provenant de Mamoudzou et de la CADEMA. 3 hommes et 5 femmes Pour lever les freins, la prise en charge du transport et d'une collation a été proposée. La 1ère session se termine en mars 2021.

45 NEETs ont été redirigés vers la mission locale. 19 NEETs ont été contactés pour un rendez vous collectif et 6 NEETs se sont présentés à la réunion.

Bénéficiaires du dispositif, par sexe et lieu de vie



2020

ANNÉE

D'OUVERTURE

126

JEUNES REPÉRÉS

8

BÉNÉFICIAIRES DE LA
FORMATION

45

JEUNES REDIRIGÉS
VERS LA MISSION LO-
CALE

1,98

ETP

PERSPECTIVES 2021

- Intensifier l'accompagnement spécifique sur les questions relatives aux droits des étrangers
- Améliorer la connaissance des bénéficiaires à propos des dispositifs d'insertion professionnelle (PE, Sécurité sociale, RIB)

Les familles mahoraises ont exprimé leur préoccupation suite aux troubles à l'ordre public qui ont affecté Mayotte en mars 2020. Les services de l'État ont mis en place une palette de mesures afin de lutter contre ce phénomène en associant tous les acteurs du territoire pour une mobilisation générale de moyens. Dans une logique de coproduction de la sécurité et afin d'associer les familles et la société mahoraise à leur propre sécurité, il est convenu de développer un réseau de bénévoles, dénommé « Groupe de médiation citoyenne », chargé d'une mission de médiation sociale.

Le projet de médiation citoyenne a débuté au 1er juin 2020 avec une mission précise qui est d'impliquer la population dans la médiation auprès des jeunes, au cœur des quartiers et autour des établissements scolaires, afin d'apaiser les tensions et de recréer du lien social. Pour cela, 3 objectifs ont été formulés : **mettre en place un dispositif de médiation** sociale avec la formation de Groupe de Médiation Citoyenne; **développer des compétences en matière de médiation sociale** pour les salariés en contrats PEC; **insérer professionnellement les médiateurs** bénévoles en les accompagnements dans un dispositif de formation.

Le projet a pour vocation d'insérer 40 salariés en contrat PEC et 300 bénévoles sur 2 zones d'intervention, Petite-Terre et Mamoudzou Sud (de la barge à Tsoundzou I)

L'ACTIVITÉ EN 2020

Opérationnel en Juin 2020, le dispositif de Groupes de Médiation citoyennes dispose de **7 mois de pratique**. L'outil de suivi utilisé montre que les GMC sur le terrain ont abordé **1920** personnes durant le mois d'août 2020.

Lors du premier mois de déploiement, sur les 1920 personnes abordées, 820 ont été orientées vers des services de l'Etat, ou de la commune ou des associations.

Entre juin et décembre 2020, 46 médiateurs ont signé un contrat PEC, Parcours Emploi Compétences au sein de l'association Mlezi Maore. Parmi les 46 médiateurs, 34 médiateurs sont toujours en poste en décembre 2020.

Sur la période de juin à décembre 2020, **107** bénévoles se sont engagés à nos côtés en tant que médiateur/médiatrice citoyen.ne.s. Nous constatons que la majorité des bénévoles s'engagent sur la durée avec une moyenne de 3 mois et 3 jours.

En estimant que la durée de 3 mois est nécessaire pour être efficace dans leurs missions, nous pouvons alors constater que **64%** de nos bénévoles sont opérationnels.

2020

ANNÉE DE CRÉATION

23,93

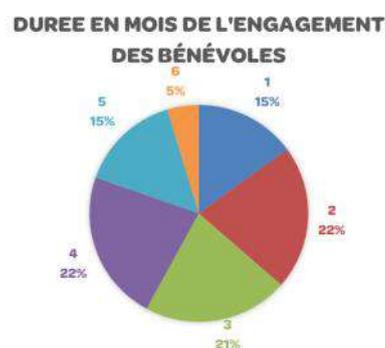
ETP

1900

**PERSONNES
ABORDÉES PAR MOIS**

64%

**DES BÉNÉVOLES
OPÉRATIONNELS**



PERSPECTIVES 2021

- **Structurer le dispositif** par le recrutement de référents territoriaux
- **Etablir une meilleure collaboration et communication** entre les différents acteurs institutionnels, étatiques, et de la société civiles
- **Renforcer les formations** des volontaires, bénévoles, services civiques et salariés de ce dispositif. afin de permettre aux GMC de diffuser l'information de la meilleure manière possible.

La crise sanitaire a eu d'importantes répercussions à Mayotte, en ayant mis en exergue un certain nombre de problèmes sociaux liés à l'habitat. En effet, les habitations étant souvent informelles et exiguës ne permettent pas un isolement des malades, augmentant ainsi la contagiosité des malades.

Le CHS est un lieu d'hébergement permettant d'accueillir des résidents porteurs de la Covid. Les résidents séjournent pendant une durée déterminée en fonction de la date du test. Les résidents n'ont pas les symptômes visibles de la maladie (fièvre, absence de goût, courbatures, etc...). 3 CHS ont vu le jour à Mayotte : au sein des établissements chaque chambre dispose d'un lit superposé pouvant ainsi accueillir 2 personnes.

Le premier CHS a été ouvert le vendredi 14 août 2020 à Cavani au Centre Abdallah Mami. Ce lieu a une capacité d'accueil de 24 personnes. Le second CHS a été ouvert à Combani, il peut accueillir jusqu'à 16 résidents et le dernier CHS de Tsoundzou II a une capacité d'accueil de 10 résidents.

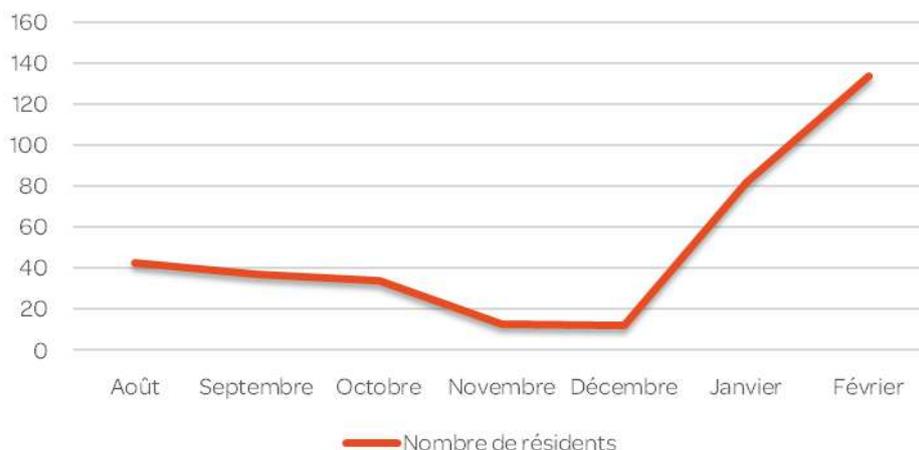
L'ACTIVITÉ EN 2020

La **crise sanitaire** est à l'origine de ce dispositif, permettant d'isoler plus efficacement les malades. Ainsi, depuis son ouverture en août 2020, le centre a été en mesure d'accueillir **362 résidents**, contribuant à limiter la transmission du virus, en particulier lors de la deuxième vague.

La tranche d'âge du public se situe entre 18 et 60 ans, cependant nous avons aussi reçu des enfants accompagnés de leurs parents. Plusieurs professionnels sont présents au CHS afin de faire vivre ce lieu.

Au CHS, les résidents sont orientés par divers organismes à savoir le Centre de Rétention à Pamandzi (CRA), le Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA), l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM).

Evolution du nombre de résidents



362

RÉSIDENTS

7,65

ETP

2020

ANNÉE
D'OUVERTURE

24

PLACES
DISPONIBLES

PERSPECTIVES 2021

- Faisant partie intégrante de la stratégie de réponse sanitaire à la pandémie, le CHS restera opérationnel et fonctionnel le temps nécessaire.

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Le territoire de Mayotte subit depuis plusieurs années une forte pression migratoire en provenance notamment des îles voisines, mais aussi d'Afrique. En effet, le passage vers Mayotte est considéré comme une porte potentielle d'entrée vers l'Europe.

Le Centre d'Hébergement d'Urgence a émergé lorsque des familles en grande précarité ont dû être délogées d'une MJC. La Préfecture voulant mettre à l'abri ces personnes vulnérables ont sollicité Mlezi Maore sur cette mission ponctuelle. Suite à l'évaluation faite par la Préfecture, il a été décidé que nous prendrions en charge 40 personnes, des mères avec leurs enfants. En parallèle, la DJSCS a proposé à Mlezi Maore de porter un dispositif de 6 places en lien avec le CHRS.

La mission principale a été de mettre à l'abri ces bénéficiaires, de leur permettre d'avoir un toit au-dessus de leur tête mais aussi des conditions de vie descentes durant quelques semaines. Il a été nécessaire de faire un point sur leur situation administrative. En effet, au-delà des informations données par la Préfecture il était important de mettre en place des évaluations sociales afin de travailler sur les orientations après leur passage dans notre dispositif.

L'ACTIVITÉ EN 2020

Le CHU compte d'une part six places pour hommes seuls provenant de divers horizons: ruptures familiales, précarité, accidents de parcours. L'orientation se fait par le 115. D'autre part, le CHU de 40 places a également permis de loger en urgence, des femmes seules avec ou sans enfants, en grande précarité. En 2020, nous avons accueilli **42 personnes** : 17 Adultes dont 1 femme seule et 25 enfants dont 1 de plus de 15 ans.

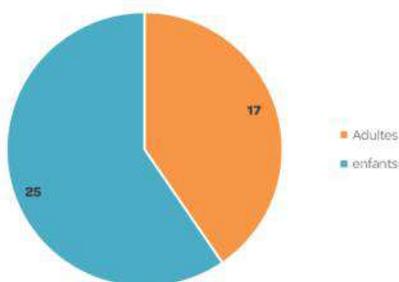
Une professionnelle CESF s'est chargée de rencontrer et d'accompagner les personnes dans leur projet. Les problématiques qui sont ressorties étaient les suivantes :

- Alimentaires : Dans un premier temps nous avons constitué des « paniers » de bases pour que les familles puissent se restaurer. Par la suite elles ont bénéficié de bons alimentaires d'une valeur de 40€ par famille.
- Santé des enfants : Les mères ont insisté pour que la priorité soit donnée à la prise en charge de leurs petits.

Point de difficulté :

L'éloignement géographique d'une des résidences. En effet, à proximité de Dzoumogné la maison offre un cadre idéal mais freine fortement les déplacements et l'accès aux administrations et aux soins.

Typologie du public accueilli



PERSPECTIVES 2021

- **Élargir le dispositif** par l'ouverture de places supplémentaires pour l'année 2021 et partenariat à soutenir avec le SIAO et les orientations du 115.
- **Trouver des logements adéquats sur le territoire.**

2020

ANNÉE DE CRÉATION

6

PLACES PRÉVUES

42

PERSONNES
ACCUEILLIES

73%

PART DES 12-15 ANS
DANS LE PUBLIC
BÉNÉFICIAIRE

ECOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE

Le dispositif de l'école de la deuxième chance, nationalement reconnu, est absent du territoire. Il permet d'offrir une deuxième chance d'insertion aux élèves qui auraient quitté trop tôt le système scolaire (pour diverses raisons) .

L'objectif principal de l'E2C est d'accompagner vers l'insertion socio-professionnelle 500 jeunes (en 5 ans) de 16 à 25 ans, en situation régulière sur le territoire, sans qualification ni diplôme, éloignés du milieu scolaire et professionnel en proposant une remise à niveau des savoirs de bases et un suivi individualisé et efficient.

L'école compte 70 places, dont 35 en simultané (les autres étant prévu en alternance avec les stages), avec des accueils et des sorties en continu, et propose un accompagnement pouvant aller jusqu'à 12 mois au sein de l'E2C et jusqu'à 12 mois une fois que le jeune est sorti du dispositif. L'idée ici est de réintégrer les jeunes durablement et de ne pas avoir un effet « feu de paille » où le jeune sortirait suite à une embauche, par exemple, et serait de nouveau sans solution si celle-ci ne dépasse pas la période d'essai.

L'ACTIVITÉ EN 2020

Durant les mois d'octobre et novembre 2020 l'Ecole de la Deuxième Chance s'est préparée pour son ouverture. D'importants travaux ont été réalisés dans ses locaux à Combani pour pouvoir matérialiser de véritables salles de classes, une salle des professeurs, 2 bureaux administratifs ainsi qu'un accès aux personnes à mobilité réduite au rez-de chaussée. Nous avons ensuite meublé cette école afin qu'elle puisse accueillir ses 70 stagiaires par alternance et son équipe pédagogique. En parallèle, nous avons également meublé les chambres présentes pour pouvoir les proposer au plus vite aux élèves les plus en difficultés.

Une Coordinatrice, une professeure de français, un professeur d'informatique, et deux CIP ont été recrutés. En l'absence de professeur de mathématique diplômé et en recherche d'emploi sur l'île, nous avons tout de même eu la chance d'avoir 2 professeurs de mathématique déjà en poste qui ont bien voulu prendre en charge les stagiaires sur cette discipline en attendant un recrutement. Les stagiaires ont donc tous les enseignements nécessaires dès l'ouverture de l'école

L'Ecole de la Deuxième Chance a ouvert ses portes le 26 Novembre 2020 à Combani.

L'inauguration de ce site éducatif a eu lieu le 14 décembre 2020, en présence de la présidente de Mlezi Maore ainsi que du Préfet de Mayotte .



2020

ANNÉE D'OUVERTURE

4

ETP

18

JEUNES INSCRITS EN
DÉCEMBRE 2020

70

PLACES

16-25

AGE DU PUBLIC
BÉNÉFICIAIRE

PERSPECTIVES 2021

- Développer des partenariats avec les centres de formation et les employeurs

Le dispositif d'Inter Médiation Locative est mis en place par l'État à destination des ménages qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement. L'intermédiation locative met à disposition des ménages en difficulté de logement à titre onéreux d'une durée de 6 mois renouvelable en fonction des besoins de chaque ménage.

L'association MLEZI-MAORE se positionne pour créer depuis janvier 2020, 40 places en intermédiation locative. L'intermédiation locative est accessible aux personnes confrontées à une problématique d'accès au logement et, pour lesquelles, il convient de proposer une alternative pour se loger. La situation administrative des personnes sur le territoire doit être régulière. Toute personne occupante bénéficie d'un logement temporaire et d'un accompagnement social individualisé, axé sur le relogement.

L'ACTIVITÉ EN 2020

En 2020, nous avons recruté une conseillère en économie sociale et familiale, afin de déployer le projet.

16 familles ont été orientées sur le dispositif IML de l'association Mlézi Maoré

Sur ces 16 familles, ce sont 70 personnes qui ont été orientées sur le dispositif.

Il y a eu en 2020 9 familles sorties pour des raisons différentes. Deux familles ont refusé d'intégrer le dispositif ; Trois familles sont injoignables ; Deux ont accédé à des logements directs dans le parc privé ; Une famille a accédé au logement SIM ; Une famille a trouvé une solution de logement au sein de sa famille

Deux familles ont été logées (**16 personnes**)

5 Familles orientées en 2020 sont actuellement en attente d'intégrer le dispositif

Sur les 5 familles, Deux familles ont visité et refusé un logement ; Une famille a un titre de séjour périmé, en attente de renouvellement ; Une famille est en ce moment injoignable ; Une famille a visité, et est en réflexion sur le choix de la maison.

Les principales difficultés rencontrées par le service consistent dans le captage de maisons dans le parc privé pour les raisons suivantes :

Manque de logements sur le territoire

Réticences des propriétaires à louer les logements

Secteur demandé par les familles très restreint. Les familles bénéficiaires du dispositif demandent à avoir des logements sur le secteur Mamoudzou. Les loyers sont élevés sur ce secteur et la précarité des familles ne leur permet pas d'assumer leur part de loyer.

2020

ANNÉE DE CRÉATION

16

FAMILLES ORIENTÉES

16

PERSONNES LOGÉES

PERSPECTIVES 2021

- **Élargir et pérenniser le dispositif en identifiant et sécurisant les maisons disponibles pour les bénéficiaires.**
- **Intensifier la démarche partenariale** pour simplifier les transitions des bénéficiaires.

M'TSANGABEACH

LA BASE DE LOISIRS DE M'TSANGABEACH

La mission et les objectifs de M'Tsangabeach sont de :

- Permettre l'accès pour tous aux loisirs, à la culture, à l'éducation populaire.
- Mettre à la disposition des organisateurs d'événements publics ou privés un site permettant l'accueil de fêtes, séminaires, rassemblements, et tous types d'événements à caractère social, culturel, sportif ou familial (projections de films, concerts, mariages, marché de Noël, etc.).
- Accueillir des séjours de vacances avec et sans hébergement, des séjours scolaires et des journées récréatives.

2,71

ETP

L'ACTIVITÉ EN 2020

Bien que la pandémie ait limité un temps les activités de Mtsangabeach, cette base a su efficacement s'intégrer dans les activités de l'association.

La mise en place d'une cuisine aux normes sanitaires actuelles a permis au site de Mtsangabeach de préparer les repas acheminés par la suite au centre d'hébergement spécialisé, qui avait pour but de limiter la transmission du COVID 19.

Lors du premier confinement, le site de Mtsangabeach a pu également accueillir les bénéficiaires de certaines structures de Mlezi Maore

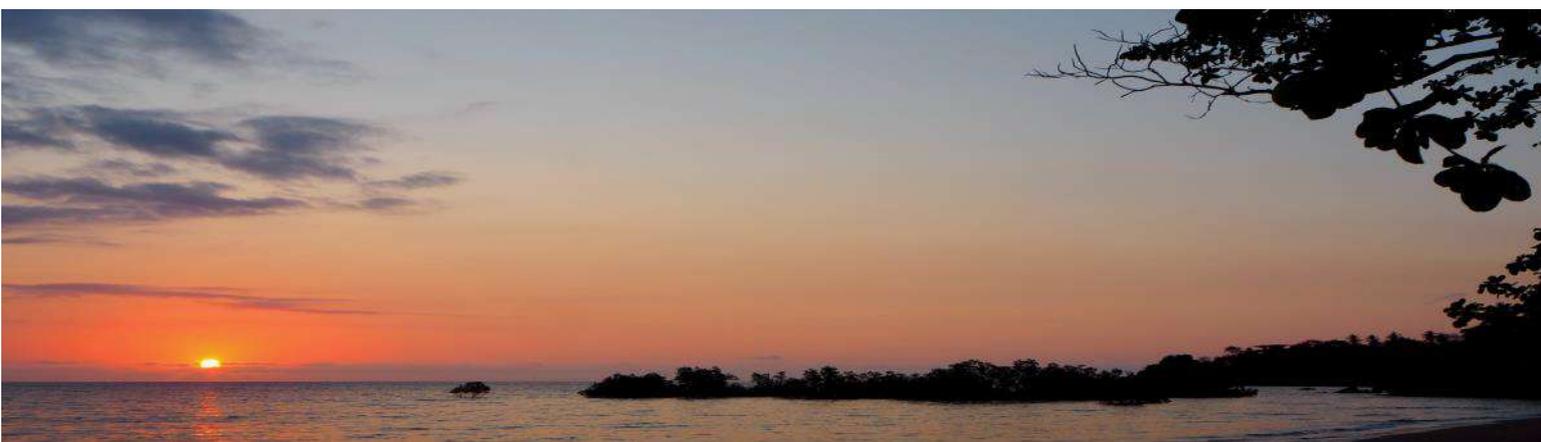
Le site et les équipes d'animation ont réussi à mettre en place des colonies de vacances dans le respect des normes sanitaires, et dans le cadre des « vacances apprenantes », en juillet en août 2020, soit 43 jours d'animation.

Au total, sur l'année 2020, ce sont 10 partenaires et organisations extérieures qui ont utilisé le site pour l'organisation de réunions, semaines et activités diverses, représentant 24 journées. Les structures de l'association ont quant à elles réservé le site (réunions, séminaires, formations, ACM, activités sportives pendant le confinement) pour un total de 110 journées.



PERSPECTIVES 2021

- Le site de Mtsangabeach a été choisi pour accueillir le **déploiement de l'école alternative**, en support de l'éducation nationale
- **Développer le tourisme social** et l'attractivité du site.



ILS NOUS SOUTIENNENT



SPIP DE MAYOTTE

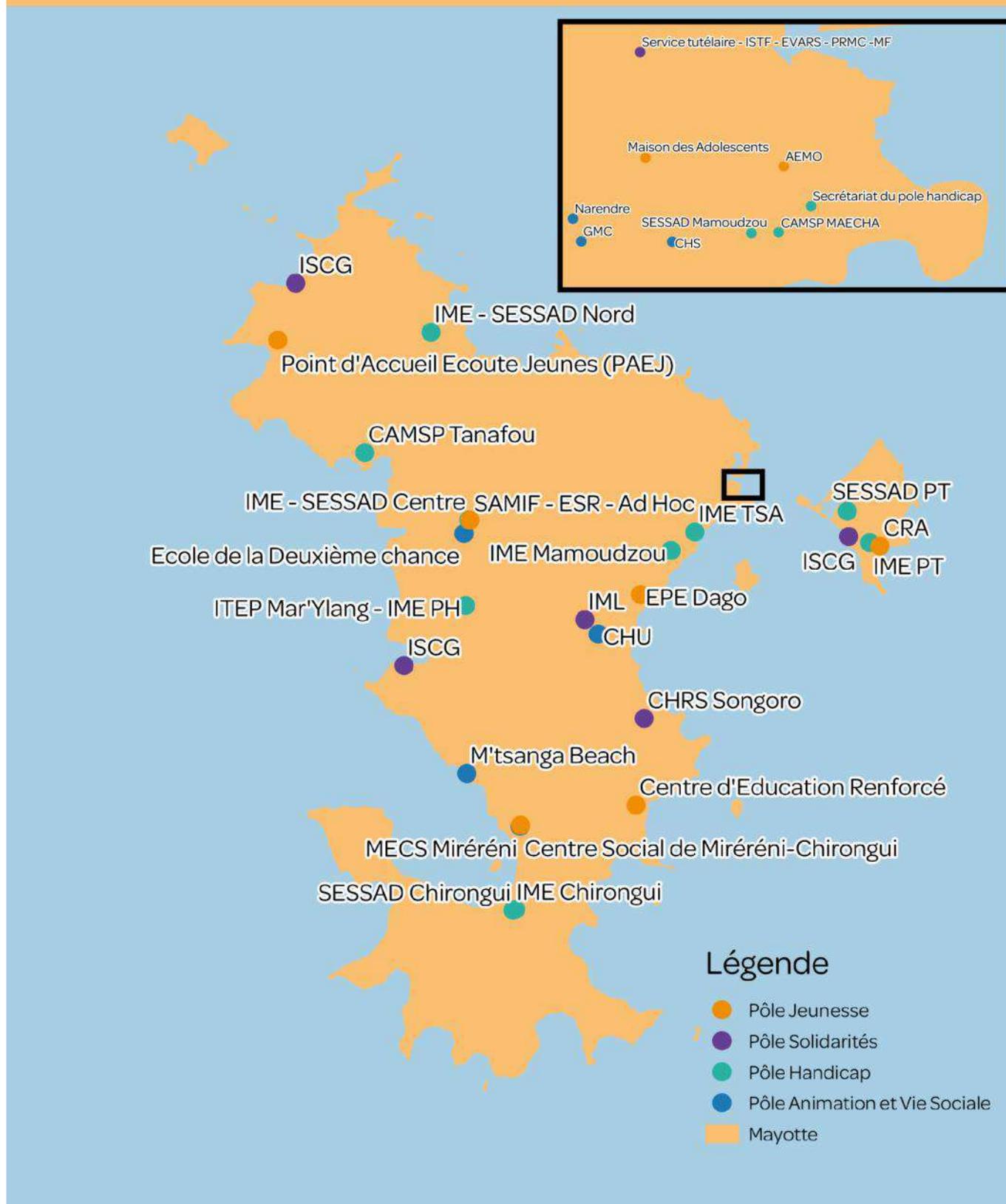
PJJ

REMERCIEMENTS

PARTENAIRES OPÉRATIONNELS & ASSOCIATIFS

Adepep, Aide sociale à l'enfance de Mayotte (ASE), Association de gestion du fonds mahorais pour l'emploi et la formation continue de Mayotte (Opacalia), Apifpam, Association Les Jumeaux de M'Zouazia, Cemea Mayotte, Caisse centrale d'activités sociales (CCAS), Centre pénitentiaire de Majicavo, Centre régional information jeunesse (CRIJ), Ciné Musafiri, communes de Ouangani, Tsingoni, Pamandzi, Bouéni, M'Tsangamouji, M'Tzamboro, Chirongui, Conservatoire du littoral, Croix-Rouge Mayotte, direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte (DAAF), direction des Sports et de l'Animation Jeunesse du Conseil Départemental de Mayotte (DSAJ), Ireps, IRTS, gendarmerie nationale, ministère de l'éducation nationale Mayotte (Vice-Rectorat), Ligue de l'enseignement, Mission locale de Mayotte, office municipal de la Jeunesse et du Sport (OMJS) de M'Tsangamouji, Pôle Emploi Mayotte, police nationale, Protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte (PJJ), Repema, Secours catholique, Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), service des Ressources forestières et naturelles de Mayotte, Solidarité Mayotte, Unité locale d'enseignement, Unité territoriale d'action sociale (UTAS).

SITES ET STRUCTURES DE MLEZI MAORE



Mlezi Maore est une association du Groupe SOS

6, rue Jardin-Fleuri - 97600 Mamoudzou

Tél. : 02 69 61 64 00 - Fax : 02 69 62 10 85 - secretariat@mlezi-maore.com

